Jeudi, 24 mai 1849. | 1re année. — N° 69.

LA TRIBUNE DES PEUPLES

JOURNAL QUOTIDIEN.

ABONNEMENTS.	Un an.	Six mois.	Trois mois.	Un mois.
PARIS. . . .	24 fr.	12 fr.	6 fr.	2 fr. »»
SEINE. . . .	28 »	14 »	7 »	2 50
DÉPARTEMENTS .	32 »	16 »	8 »	3 »»
ÉTRANGER . .	32 »	16 »	8 »	» »»

Tout ce qui concerne l'Administration et les abonnements doit être adressé à l'Administrateur du journal.

Les lettres non affranchies seront refusées.

BUREAUX : RUE NEUVE-DES-BONS-ENFANTS, N° 7.

ANNONCES.	
Une à neuf fois dans un mois, la ligne. .	» fr. 80 c.
Dix fois dans un mois.	» — 50
Réclames.	2 — »»
Faits divers	3 — »»

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé au Rédacteur-Gérant. — Les manuscrits déposés ne seront pas rendus.

Les abonnements partent des 1er et 16 de chaque mois.

Pacte fraternel avec l'Allemagne ;
Affranchissement de l'Italie ;
Reconstitution de la Pologne libre et indépendante.

(*Ordre du jour de l'Assemblée nationale du 23 mai* 1848.)

POLITIQUE GÉNÉRALE.

PARIS, 23 MAI 1849.

L'ARMÉE ET L'ORLÉANISME.

L'armée française aura bientôt à l'Assemblée nationale ses véritables représentants, nommés par le suffrage universel. Ce sera à eux de prendre en considération les discours politiques du commandant en chef de l'armée des Alpes et la conduite des généraux orléanistes.

Le discours de M. Bugeaud et les proclamations du général Oudinot révèlent suffisamment le système que les gouvernements précédents ont suivi à l'égard de l'armée, et que le ministère actuel s'efforce de maintenir.

Ce système a suivi deux marches en apparence différentes, mais dirigées au fond par la même idée mère.

Cette idée était celle du désarmement de la France, dans le but d'annihiler sa force d'action sur l'Europe.

Les Bourbons se proposaient de diminuer l'effectif de l'armée, tout en augmentant les cadres. Ils donnaient de préférence le commandement aux officiers attachés à la domesticité de la maison régnante ; ils s'efforçaient de réduire l'armée française à l'état où se trouve actuellement celle du royaume bourbonien de Naples. Enerver l'esprit militaire national, et employer des troupes mercenaires, c'était mettre la France dans la dépendance des puissances étrangères. Et comme les Bourbons de la branche aîné ne régnaient en France que par l'appui de l'étranger, la force militaire française une fois détruite, le règne des Bourbons devait durer aussi longtemps qu'ils conserveraient les bonnes grâces de leurs alliés le roi de Prusse, l'empereur d'Autriche et l'empereur de Russie.

La Révolution de juillet arrêta cette marche du système bourbonien, chassa de Paris les troupes mercenaires, et força la royauté de la branche cadette de rétablir sur un pied respectable notre armée désorganisée.

L'Orléanisme, tout en restant fidèle à la pensée bourbonienne, suivit une autre marche. Les Bourbons de la branche aînée avaient pris pour modèle l'organisation militaire de Naples. L'Orléanisme chercha à imiter l'exemple de l'armée anglaise des Indes-Orientales. Il ne s'agissait plus de gouverner la France désarmée à l'aide de troupes mercenaires de l'étranger, mais de faire peu à peu de toute l'armée française une espèce de troupe de Cipayes mercenaires.

A cet effet on déclamait contre la conscription, en tournant en ridicule le devoir sacré de chaque citoyen de défendre la patrie ; on encourageait les remplacements ; on disait hautement que l'armée devait être regardée comme une carrière de profits et d'honneurs pour les officiers, et comme un métier pour les soldats. Il y avait des journaux spécialement chargés de propager ces idées, comme la *Presse*, le *Journal des Débats* et la *Sentinelle de l'armée*. On espérait mettre l'armée à la disposition de l'industrialisme. De là ce projet, *soi-disant romain*, d'employer les soldats aux travaux d'*utilité publique*, tels que creusement des canaux, construction des édifices et exploitation des mines. On voulait faire des soldats des terrassiers et des mineurs. Si ce système s'était établi, il aurait alors suffi à un exploiteur d'obtenir un ordre d'un maréchal d'une armée des Alpes ou du Rhin pour faire marcher des divisions et des brigades vers les mines de Saint-Bérain et de Gouenans. Puisqu'on se faisait fort alors de faire passer, moyennant finances, des lois, on eût obtenu plus facilement encore des ordres du jour sur l'emploi de l'armée. Un tel emploi d'un demi million de bras aurait fait baisser les prix des journées du prolétaire : on aurait ainsi enrichi du même coup les exploiteurs, et réduit le prolétariat à l'état où se trouve celui de l'Irlande.

Nous avons dit que les infâmes inventeurs de ces projets anti-nationaux citaient à chaque moment l'exemple des légions romaines. Ils feignaient d'ignorer que les légions n'étaient jamais employées qu'aux travaux militaires ; les routes que faisait construire la République de Rome n'avaient d'autre but que de faciliter la marche et le transport de l'armée. Il n'y entrait aucune idée de spéculation commerciale ; si les soldats travaillaient à bâtir des municipes coloniaux, c'était dans le but d'assurer à l'armée des positions stratégiques. l'Orléanisme, au contraire, en affectant de détruire dans l'armée toute idée de guerre, voulait employer tous les hommes armés pour les combats, nourris et armés aux frais de l'Etat, à exécuter des travaux dans l'intérêt particulier de quelques spéculateurs.

Ce qui se fait depuis la Révolution de Février nous laisse présumer que l'idée bourbonnienne et orléaniste de la transformation de l'armée française en une troupe de mercenaires et de travailleurs, condamnés à être exploités par le capital, subsiste toujours dans une certaine région de militaires orléanistes haut placés. Le fait d'armes du général Oudinot et les discours du maréchal Bugeaud en sont la preuve.

Nous recommandons ces observations à l'attention des citoyens Boichot, Rattier et Commissaire, militaires représentants du peuple.

Séance de l'Assemblée.

En crainte du vote d'hier, de l'énergie déployée par l'Assemblée, la droite avait recruté pour aujourd'hui le ban et l'arrière-ban de ses fidèles. Aussi la proposition de M. Cavaignac, cet ordre du jour qui n'est ni la paix ni la guerre, qui n'a peut-être d'autre but que que de satisfaire une ambition vulgaire en rendant l'homme possible dans quelque combinaison ministérielle, a-t-il eu la priorité sur l'ordre du jour de MM. Joly et Bastide, qui avaient réuni les leurs dans une même rédaction, dans un esprit de conciliation que nous ne pouvons approuver, tout en rendant justice au motif qui l'a dicté. Ces MM. déclarèrent adhérer à la proposition de M. Cavaignac en ajoutant seulement ces mots à la fin : « Les mesures nécessaires pour sauvegarder l'indépendance des Peuples. »

Cette légère concession aux vœux légitimes de la France a été repoussée par MM. Gustave de Beaumont et Cavaignac, et le pitoyable ordre du jour du dictateur improvisé de Juin a été adopté sans l'amendement de M. Joly, à une majorité de 346 voix contre 269.

La paix armée sera maintenue, nos généraux d'Afrique le veulent ainsi ; d'officiers ils se font avocats ; ils abandonnent l'épée pour manier l'argument. et les voix qui devraient dominer la fusillade et commander dans les grandes batailles de la liberté contre le despotisme s'amoindrissent et se faussent dans les misérables arguties de débats de personnes.

On attendra que tous les Peuples, qui maintenant se levaient à la voix de la France, soient décimés par les tyrans du Nord ; on attendra que les Cosaques ou les Croates aient passé le Rhin et l'Isère, pour se décider à faire la guerre, et encore il se trouvera des hommes assez lâches, des Français assez indignes de ce nom pour s'agenouiller devant le fouet des Barbares. Qu'espérer d'hommes qui ne veulent de la liberté ni pour eux ni pour les autres, et qui, parce qu'ils ont le front dans la boue, voudraient forcer la nation entière à se courber comme eux ?

Le ministère n'a pas dit un mot ; il avait l'air de ne pas savoir ce dont il s'agissait, ou plutôt il se réservait de faire pour la Hongrie et l'Allemagne ce qu'il a fait pour l'Italie, de prendre parti contre les Peuples qui veulent s'affranchir, en s'alliant aux rois absolus.

Après ce vote, l'Assemblée s'occupe des quelques lois de comptabilité ayant rapport à son budget.

Puis, comme si la honte n'était pas assez grande, les hommes qui tout à l'heure se refusaient à prendre la seule mesure populaire en France actuellement, ces mêmes hommes annulaient par leur absence, au moment du vote, la demande qui leur était faite de soixante mille francs pour ramener en France les restes de Carnot enterré à Magdebourg, et lui élever un monument à Paris.

Après ces deux déceptions, on a proposé la priorité pour la question d'amnistie ; cette priorité a été refusée : les hommes que l'on donne à dévorer aux pontons, à cette ignoble importation anglaise, sont encore trop nombreux. Quand la mort en aura enlevé davantage, on pourra pardonner à ceux qui survivront.

L'Assemblée allait se séparer, lorsque M. Crémieux est monté à la tribune un journal à main, et a déclaré qu'il désirait appeler l'attention du gouvernement et des ministres sur les faits graves renfermés dans un article de la *Démocratie pacifique*, signé Considerant, et qu'il désirait surtout que ce dernier voulût bien donner quelques explications à l'Assemblée.

M. Considerant a dit que son devoir de représentant, d'homme d'honneur l'avait obligé de dénoncer au public, à l'Assemblée, la conspiration qui se tramait contre la Constitution, le coup d'Etat officiel qui se préparait contre l'Assemblée et dont la revue de lundi n'était que le premier acte. Le courage de M. Considerant, dans cette occasion, a violemment froissé les sympathies royalistes d'une partie de la droite, qui a vainement essayé d'étouffer la voix de l'orateur sous le bruit des interpellations. Un des membres de la famille Bonaparte s'est fait rappeler à l'ordre pour avoir crié à l'orateur qu'il en avait menti.

M. Considerant, en mettant le pays en garde contres les incessantes provocations d'un pouvoir aux abois, en appelant l'attention de l'Assemblée sur les menées prétoriennes de certains hommes qui s'imaginent pouvoir devenir les Monck de quelque nouveau Stuart, a bien mérité de la patrie et s'est montré digne du mandat que Paris vient de lui renouveler. La tempête soulevée par M. Considerant s'est calmée en voyant apparaître M. Ledru-Rollin à la tribune.

On nous demande des preuves de cette conspiration militaire qui a commencé le 29 janvier, eh bien ! je viens vous en apporter. Hier, au moment où vous vous apprêtiez, si le scrutin n'était pas complété, à déclarer l'Assemblée en permanence, les troupes ont été consignées, et le général Changarnier, ce même homme qui tient à épuiser tout ce que vous avez d'indulgence, a donné l'ordre aux chefs de corps de différents grades de n'obéir à aucune réquisition de troupes qui ne serait pas donnée par lui.

Si vous voulez des preuves, nommez une commission d'enquête, ou vous vous déclarez complice de cette attaque à la Constitution. Ici la droite se lève, crie, gesticule ; on voit qu'elle ne sait comment sortir de cet embarrassant dilemme. Le général Changarnier vous fait peur ! s'écrie un des interrupteurs. Peur ! répond le fougueux tribun, vous ne le croyez pas ; car, si la bataille s'engageait, nous la gagnerions, et nous saurions que vous avez voulu renverser la République.

Les applaudissements frénétiques de la Montagne et des tribunes saluent l'orateur qui sait si bien remuer les passions et entrainer les hommes.

Un autre officier d'Afrique, le général Bedeau, proteste du dévouement de l'armée à la Constitution.

Le colonel Charras, pour appuyer la demande d'enquête, lit une lettre du général Changarnier à un chef de corps, lettre de laquelle il résulte que l'officier ne devait obtempérer qu'aux ordres du général en chef dans la soirée du 22 mai.

Toutes ces preuves de la culpabilité de l'homme qui jouit à un si haut degré de l'estime et de la confiance de M. Louis Bonaparte décident M. Barrot à intervenir dans le débat. En défendant M. Louis Bonaparte, M. Barrot s'est animé. Il a demandé comment, de gaîté de cœur, on pouvait ainsi flétrir l'honneur du premier magistrat de la République.

Ce qui vous indigne quand il s'agit d'un homme, ce que vous appelez plus qu'un crime quand il s'agit d'un Bonaparte, M. Barrot, vous vous en readez tous les jours coupable, lorsque vous venez à la tribune lâchement calomnier le Peuple ; lorsque chacune de vos paroles est une insulte à l'ouvrier ; lorsque chaque jour vous l'accusez, sans autre preuve que des rapports d'hommes tarés, de conspirations, de passions mauvaises, d'immoralité ; que vous le gratifiez, sur les rapports d'une police sans pudeur, de tous les vices, de toutes les turpitudes, de toutes les trahisons qui, dans la soriété actuelle, sont l'apanage des classes riches et puissantes, et non le fait des hommes de travail. Ah ! la calomnie est plus qu'un crime envers un homme dont les actes sont en continuelle hostilité a c la Constitution, et quand il s'est agi de défendre votre Changarnier vous n'avez pas craint, vous qui sans cesse faites parade de votre loyauté, vous n'avez pas craint de représenter Paris comme une sentine impure peuplée d'hommes de sac et de corde, ne rêvant que sang, pillage et destruction. Ah ! vous vous indignez de ce que l'on ose soupçonner de conspiration le président de la République, et vous traînez sans remords le Peuple dans la boue, le montrant en conspiration permanente contre l'ordre et la société. Si, ce que nous ne croyons pas, le fait annoncé par M. Considérant était faux, vous n'auriez qu'à vous en prendre à vous-mêmes. A force de vous entendre accuser le peuple de conspirateur, ceux qui savent qu'il ne conspire pas vous rejettent l'accusation à la face et vous disent comme le prophète à David : *Tu es ille vir*.

M. Barrot, à bout d'indignation de commande, continuellement interrompu par les cris : A la question ! parlez de l'enquête ! finit par avouer qu'il ne connaît pas la lettre dont on a donné lecture, et qu'il désire avoir le temps de prendre des renseignements à cet égard. Après cette espèce d'aveu, la discussion est renvoyée à demain sur la proposition de M. Ledru-Rollin, qui veut donner à M. le président du conseil le temps de se faire expliquer la lettre par le général Changarnier.

Liste des journaux de Paris qui appellent le retour de l'invasion :

Le Constitutionnel.
Le Journal des Débats.
La Presse.
L'Univers.
Le Politique.
L'Assemblée nationale.
Le Dix Décembre.
La Patrie.
L'Ordre.
Le Pays.
L'Evénement.
Le Moniteur du soir.
L'Union.
Le Corsaire.
Le Journal du Peulpe.

Liste des représentants qui ont voté hier pour l'ordre du jour *pur et simple* sur la question du manifeste de l'empereur de Russie, c'est-à-dire qui favorisent le retour des étrangers :

Alcock.	Lespinay (de).
D'Andigné de la Chasse.	Malbois.
Arène.	Manuel.
Callet.	Mareau (Théodore).
Carayon-Latour.	Marion (Jean-Louis).
Cazalès.	Marliave.
Cécille.	Mège (James).
Creton.	Panat (de).
Debrotonne.	Petit de Bryas.
Delarbre.	Porion.
Delattre.	Pougeart.
Denis.	Randoing (Somme).
Desjobert.	Raudot.
Druet-Desvaux.	Reybaud (Louis).
Dubodan.	Rivericulx.
Farez.	Rodat.
Fortoul.	Rous.
Fourmentin.	Saint-Amour.
Galy-Cazalat.	Sauvaire-Barthélemy.
Hennecart.	Sesmaisons (de).
Hovyn-Tranchère.	Sevaistre.
Hugo (Victor).	Simphor-Vaudoré.
Isambert.	Tréveneuc.
Junyen.	Verpilleux.
Laboulie.	Voisins (de).
Leblanc.	

M. Grandet a voté *pour* et *contre*.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Suivant des lettres particulières, l'armée hongroise, commandée par le général Dembinski, aurait obtenu un grand avantage sur l'armée russe près Kalinka en Galicie ; par suite de cette victoire, le général Dembinski aurait marché en avant dans la direction de Cracovie. Bien qu'une correspondance semi-officielle ait apporté aujourd'hui à Paris la confirmation de cette importante nouvelle, nous ne pouvons en rien en garantir l'authenticité, manquant complètement de lettres du lieu où l'événement se serait passé.

Une correspondance ordinairement bien informée nous annonce qu'un corps d'armée prussien, fort de 18,000 hommes, s'approche de Bade ; il était le 19 à Erfurth. C'est le général prussien Gaubon qui le commande.

Les mouvements révolutionnaires se propagent en Allemagne. Les nouvelles officielles annoncent que la principauté d'Eisenach s'est déclarée pour la Constitution allemande. Les autorités ont été chassées. Les officiers qui n'ont pas voulu prêter serment à la Constitution et adhérer à la révolution ont été emprisonnés. Un gouvernement provisoire a été formé.

Le *Lloyd* de Vienne, en parlant d'une des dernières séances de notre Assemblée nationale, ne peut pas assez admirer la politique du gouvernement français. « Le cabinet français, dit-il, dans son numéro du 17 mai, s'entendra bien par la voie de la diplomatie avec les cabinets de Vienne et de Saint-Pétersbourg. Ainsi la politique française ne nous inquiète pas en ce qui concerne l'intervention russe. Le ministère français a soin de la tranquillité en Europe en rétablissant l'ordre en France avec courage et avec une logique pleine de tact qui mérite l'admiration du monde ; le ministère autrichien poursuit le même but en étouffant dans son pays les éléments révolutionnaires, etc. »

Les ministres français doivent être flattés de cet éloge qui est une insulte à chaque Français qui tient à l'honneur de son pays.

Les correspondances qui nous arrivent de l'Allemagne parlent d'un projet des insurgés badois, bavarois et hessois de marcher sur Francfort pour de là escorter l'Assemblée nationale à Rastadt. On se proposerait en même temps de proclamer la République allemande,

La nouvelle de la capitulation de Bologne, que nous avons annoncée il y a deux jours, et que nos correspondances d'hier semblaient mettre en doute, se trouve aujourd'hui malheureusement vérifiée. Le 15, toutes les hauteurs qui dominent la ville étaient occupées, toutes les portes assiégées par les Autrichiens, qui avaient reçu des renforts considérables.

Les renforts envoyés de la Romagne n'avaient pu pénétrer dans la ville qui, d'ailleurs, était bombardée. C'est dans ces circonstances que la ville de Bologne a capitulé. Encore une nouvelle position que les Autrichiens vont prendre en Italie. Entre les troupes qui sont dans la Toscane et celles qui sont dans les États-Romains, on compte 35,000 Autrichiens dans le sud de l'Italie.

Les nouvelles de Rome sont toujours les mêmes. Dans toute la ville règne une seule volonté, celle de se défendre contre l'agression étrangère, de repousser l'ennemi de quelque côté qu'il se présente, de conserver une liberté déjà si chèrement acquise. La ville à l'intérieur et au dehors est du reste tellement fortifiée qu'il semble que ce serait une folie de l'attaquer. De tous les points de la province des secours en hommes et en argent sont arrivés à Rome, qni compte aujourd'hui au moins 50,000 défenseurs.

Le général Oudinot a pris position autour de Rome

et semble vouloir en faire le blocus; mais ce n'est p s avec 20,000 hommes qu'il peut bloquer une ville dont l'enceinte a une étendue de 18 milles (6 lieues). Nous croyons donc que les Romains sont sans crainte pour leurs approvisionnements, et que les positions prises par le général Oudinot, quelque habilement qu'il les ait choisies, n'empêcheront pas Rome de recevoir des approvisionnements.

Un journal, sur la foi d'une revue réactionnaire de Florence, semble mettre en doute la victoire de Garibaldi sur les Napolitains.

Il cite en preuve le *Te Deum* chanté à Velletri par l'ordre du roi de Naples. Que ne cite-t-il également un journal de Naples qui annonce que les troupes napolitaines occupent dans Rome deux lieux fortifiés? Cette occupation et le *Te Deum* découlent de la même source.

Du reste, si Garibaldi avait été défait, il nous semble que le roi de Naples aurait pu remercier Dieu de la victoire dans une église un peu plus voisine de Rome que celle de Velletri, où se trouve son quartier général depuis que ses troupes souillent de leur présence le sol de la République romaine. Que signifie d'ailleurs ce doute jeté sur la victoire de Garibaldi? Les Napolitains ont-ils fait un pas en avant? Rome ne résiste-t-elle pas aux deux armées qui la pressent? Sa résistance ne dure-t-elle pas depuis un mois? Mais comment le journal de toutes les décrépitudes pourrait-il comprendre l'ardeur généreuse d'un peuple qui renaît à la liberté et qui verse son sang pour la maintenir et la défendre, d'un Peuple décidé à se sacrifier pour son indépendance? Il est d'autres exemples qui devraient frapper de plus près les yeux du journal des *Débats* et le forcer à les ouvrir. Mais s'il ne voit pas ce qui se passe à Paris, comment a-t-il la prétention d'étendre sa vue jusqu'à Rome?

En définitive, nous persistons à soutenir que Garibaldi a remporté une victoire complète sur les Napolitains, et que s'il ne les a pas poursuivis, c'est que son gouvernement l'a rappelé dans les murs de Rome à l'approche du général Oudinot. Tous les journaux, toutes les correspondances nous confirment dans cette opinion.

Au sujet de l'arrangement conclu entre l'empire Ottoman et la Russie, M. le président de la République aurait, dit-on, vivement félicité l'ambassadeur de la Sublime-Porte..... Pour notre part, il nous semble qu'il n'y avait pas urgence à ces félicitations. Pas plus que la France, la Turquie n'a lieu de se réjouir outre mesure d'un traité qui la jette aux bras de l'ennemi.

Et si M. le président de la République voulait faire effort de mémoire, il se rappellerait qu'en 1812 tous les projets de Napoléon furent renversés par une alliance entre la Turquie et la Russie.

La République française vient de commettre la faute commise jadis par Napoléon, à qui il eût été facile, en 1812, de détacher la Turquie de la Russie et d'empêcher la signature de ce traité de paix conclu à Bucharest et ratifié à Wilna, qui répugnait tant à Sultan Mahmoud, car il assurait à la Russie une partie de la Moldavie et de la Bessarabie, plus les bouches du Danube.

Plus tard, il est vrai, dès son entrée en campagne contre la Russie, Napoléon, comprenant sa faute, envoya à Constantinople le général Andréossy qui eut pour mission de soustraire le divan à l'influence anglo-russe et qui échoua dans sa mission.

Cette fois, malgré les menaces de la Russie, la Sublime-Porte eut le courage de reconnaître la République; elle espérait pouvoir compter, en retour, sur l'appui moral de la France, à qui elle faisait savoir qu'avec la certitude de ne pas être abandonnée, elle était prête à repousser la pression moscovite.

Nos diplomates guizotins l'engagèrent à ne rien brusquer; ils assoupirent son impatience avec ces mots d'usage: Conflit européen, guerre générale et tous les émollients du vocabulaire diplomatique.

En ceci, ils ont parfaitement servi les intérêts du czar qui, après avoir envahi le territoire ottoman, voyant les préparatifs de la Turquie, avait à cœur, avant d'entrer en lutte contre l'Occident, de s'assurer de la neutralité de la Sublime-Porte et d'enlever à la sainte ligue des Peuples un auxiliaire qui n'est rien moins qu'à dédaigner.

Si les loisirs de M. le président lui eussent permis de se tenir au courant de la diplomatique, il saurait que la Porte n'avait pas le droit de conclure avec les Russes un pareil arrangement, car elle sanctionne par ce fait, l'occupation des principautés, contre laquelle la France avait protesté, et infirme du même coup le traité de 1841, dont la France était signataire.

Pour ce qui nous regarde, il est vrai, nous avons une compensation.

Le czar vient de reconnaître la République française; les loups cerviers de la bourse ne se possèdent pas de joie; ils font des folies; les fonds ont haussé de 5 francs. Le czar, en effet, qui pendant près d'un an avait redouté de la part de la République des allures trop primesautières, et la tenait en suspicion, vient de se rassurer complètement; nous lui avons donné tant de gages de soumission, tant de cautions de platitude, la République s'est mise à genoux si bas, si bas, sa lâcheté a été si souple, que l'autocrate s'est déridé; il la prend décidément à son service, et il lui donnera le cordon de Saint-André si elle continue à être bien sage.

Le *National* a publié hier un manifeste de l'*Association démocratique des Amis de la Constitution*. Un autre journal qui, à nos yeux, représente une opinion dangereuse, précisément parce qu'elle est professée par des hommes consciencieux depuis longtemps versés dans les questions politiques et sociales où la situation actuelle rencontre tous ses obstacles et aussi toutes ses issues, le *Crédit* publie à son tour une sorte de déclaration de principes. Il résulte de cette déclaration que le *Crédit* s'efforce de créer un parti médiateur entre les deux partis ennemis. Le *Peuple*, de son côté, a posé les termes d'une haute conciliation entre les deux fractions du parti républicain démocratique. La *Vraie République* et la *Révolution démocratique et sociale* crient: Garde à nous! et ne se montrent pas disposés à la conciliation.

Toutes ces manifestations attestent qu'il se fait en ce moment un grand travail dans les partis, et surtout chez ceux qui expriment soit les aspirations encore confuses, soit le mouvement actif et réel de la révolution. Nous croyons à l'opportunité de ce travail.

Nous en attendons des résultats importants, et nous nous efforcerons d'y apporter notre part. Les derniers venus ont toujours le devoir de chercher à éclairer d'une lumière nouvelle les situations compliquées, et, grâce à cette position même, ils ont quelquefois le bonheur d'aider à la solution des difficultés.

Nous apprécierons à part la position isolée et mixte où le *Crédit* se place lui-même. La question comme elle est posée entre le *Peuple* et les *Amis de la Constitution* d'un côté, et de l'autre, la *Révolution démocratique et sociale* et la *Vraie République*, est celle qui doit nous occuper tout d'abord.

Citoyens, la patrie est en danger! Tel est le cri poussé par les *Amis de la Constitution*. C'était le cri de ralliement de nos pères de la grande Révolution, et ce cri de ralliement est, cette fois encore, un cri de guerre contre la coalition européenne! Tous s'y associent d'une voix unanime. Le mot de la situation est donné; le véritable terrain de l'action commune est trouvé.

Mais que le *National* et les *Amis de la Constitution* ne l'oublient pas. Ils ne font aujourd'hui que répondre tardivement à l'appel qui leur a été fait cinq fois, et cinq fois bien comptées depuis l'insurrection de Milan. Ceux qui ont poussé les premiers ce cri de salut, ceux que l'impatience et l'énergie du sentiment révolutionnaire ont entraînés à l'action, et que l'on a non-seulement abandonnés, mais combattus, ceux qui comprenaient autrement que le *National* et ses amis aussi bien la politique intérieure que la politique extérieure de la révolution, ceux auxquels l'expérience donne aujourd'hui raison sur tous les points; de ceux-là, les uns sont morts sous la fusillade et les boulets de juin, les autres sont en exil, dans les cachots, sur les pontons.

On redemande les bras des captifs de juin, « parce-qu'ils manqueraient au jour du grand combat! » Le mot n'est pas heureux et encore moins le sentiment qui l'inspire. Il n'appartient pas au *National* et à ses amis de proclamer l'oubli de ce passé, puisque c'est en leur faveur que cela doit être demandé. Tous, en effet, nous devons oublier ce passé et nous l'oublierons, mais on n'y parviendra qu'en se plaçant dans les conditions vraies de la situation.

Or, la vérité de la situation, selon nous, la voici:

Les hommes du *National* et les *Amis de la Constitution* se sont trompés sur le but et les moyens de la Révolution, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur.

Les électeurs les ont condamnés.

Ils ne sont plus qu'un appoint utile et désirable, mais seulement un appoint du parti dont ils ont perdu la direction. Qu'ils la reconquièrent un jour par des actes réparateurs, nous ne demandons pas mieux, et le Peuple est là pour leur rendre sa confiance.

Mais qu'ils se résignent, quant à présent, à subir les cons quences de leurs fautes, et à venir éclairer de leur expérience et édifier de leur dévoûment ceux qui ont eu peut-être le tort de les considérer comme des traîtres, tandis qu'ils n'étaient qu'égarés.

Les causes de leur erreur, nous les connaissons, et nous les leur dirons si jamais ils songent à se reconstituer sur d'autres bases, et surtout s ils persistent à rester tels quels. Le conseil que nous leur donnons, dans leur intérêt, c'est de se séparer et de se dissoudre. Leur mission est finie; quand on a mal commencé, on n'a plus qu'un moyen de racheter le passé, c'est de faire une bonne fin. Que le citoyen Buchez, qui a exercé une si funeste influence sur le *National* et sur les *Amis de la Constitution*, leur apprenne au moins cela

Une fois la fusion intime des deux fractions du parti républicain réalisée sur le terrain de l'interprétation de la Constitution dans le sens de la guerre et des conséquences intérieures qui en découlent, la question maladroitement posée par le journal le *Peuple* de savoir si le parti républicain doit prendre une attitude *constitutionnelle* et à quelles conditions, n'est plus qu'une puérilité. Le pouvoir appartient de droit aux républicains, et il n'y a pas de droit contre leur droit: ils sont la Constitution elle-même. En dehors de leur manière de comprendre et d'executer la Constitution, il n'y a plus que des traîtres et des factieux.

TRIBUNE DES PEUPLES.

FRANCE.

ACTES OFFICIELS.

Le *Moniteur* contient aujourd'hui, dans sa partie officielle, un arrêté du président de la République qui renferme diverses nominations judiciaires.

Il est curieux de voir le journal des banquiers s'élever contre la panique de la Bourse. N'est-ce donc pas la coalition des banquiers qui a produit la baisse, de même qu'elle retirait en Février ses capitaux, pour tuer la République. Allons, levez le masque banquiers de la *Patrie*, on vous connaît. Il est de notoriété publique que les hauts barons de la finance étaient à la baisse depuis plus de quinze jours pour épouvanter le public et l'exploiter, en présence de la coalition étrangère. Voilà le patriotisme de ces messieurs et de leurs agents. Hier encore, à la salle d'attente de l'Assemblée nationale nous entendions dire à une de leurs créatures ces abominables paroles: *J'aime mieux voir les Cosaques à Paris que les socialistes au pouvoir!* Cet homme levait du moins le masque pour ses chefs de la politique industrielle et pour tout son parti.

Aujourd'hui le *Constitutionnel* s'efforce de prouver que la dépréciation des papiers publics déprécie en même temps les fortunes privées, e qu'il n'y a pas de quoi se réjouir de la baisse. Le *Constitutionnel* n'oublie qu'une chose dans son raisonnement, c'est de dire que la baisse a *été faite* par les banquiers de la réaction dans le but d'effrayer la bourgeoisie pour lui faire prendre en plus grande haine la démocratie triomphante.

Le *Journal des Débats* affirme que l'Assemblée nationale veut léguer à la France la guerre étrangère *et la guerre civile*. Le journal orléaniste se trompe: *la guerre civile* n'est provoquée que par la réaction (le soi-disant parti de l'ordre), qui surexcite les colères nationales en pactisant avec les Cosaques.

Le *Courrier de la Gironde* poursuit toujours son thème favori; après avoir constaté que la Constituante lègue à ses successeurs un héritage des plus ingrats et une masse de problèmes non résolus, elle conseille à la prochaine Assemblée législative de se dégager de l'influence pernicieuse de la peur; sans cela, prétend cette feuille, elle faillirait à ses grandes destinées et serait impuissante à arrêter le flot révolutionnaire, qui l'engloutirait inévitablement; il faut, ajoute-t-elle, qu'elle marche avec courage et vigueur dans la voie de la répression; elle doit prendre *l'initiative* la plus énergique.

Ainsi, de mesures conciliatrices ou préventives, le *Courrier de la Gironde* n'en parle pas; la répression même ne lui paraît plus suffisante; il lui faut à tout prix de la provocation, car c'est là sans doute le sens que l'on doit attacher à ce mot *initiative*.

Les porteurs d'une agence centrale qui s'occupe depuis plus de trente ans de distribuer des journaux dans les environs de Paris sont soumis, sans qu'on sache pourquoi, à des vexations perpétuelles; ainsi, tout récemment, le commissaire de police de Saint-Cloud s'est donné la satisfaction taquine d'arrêter, sans motif aucun, les porteurs de l'agence Dory, empêchant par là la distribution du *Constitutionnel*, des *Débats*, de la *Presse*, du *National*, etc. Quand renoncera-t-on à ces tracasseries qui n'ont d'autre résultat que de faire haïr les gouvernements?

Les menées de la réunion de la rue de Poitiers ayant pour but d'assurer à ses chefs un nombre significatif d'élections, que l'on aurait présentées comme une protestation de la France contre l'événement du 24 Février et ses suites, ont eu le singulier résultat de faire perdre à M. Thiers 3 nominations, et de quintupler celle de M. Ledru-Rollin.—*Sic vos non vobis.*

Ce n'est plus de la violence, c'est de la folie; la réaction devient ridicule à force de mauvaise foi et d'infamie. Le langage de forcenés et d'énergumènes de carrefour que certaines feuilles ont adopté nous ferait rire, si nous ne songions à la déplorable influence que peuvent avoir ces funestes excitations à la guerre civile, ces apostrophes quotidiennes dont les défenseurs stipendiés de la paix à tout prix salissent leurs colonnes. Ecoutons les hurlements de l'*Assemblée nationale*:

Dans deux jours, demain peut-être, nous aurons la guillotine de la place de Grève, ou la victoire des modérés.

La guerre n'est qu'un moyen d'éloigner l'armée, ce n'est qu'un prétexte pour l'insurrection.

Ce qu'ils veulent, ce qu'ils désirent, c'est le bouleversement social, c'est la destruction de l'épargne, de la propriété; c'est la tyrannie, la plus sanguinaire, la plus implacable; c'est le mépris de la vie des hommes, c'est l'anéantissement de toute liberté, ce sont les mesures de salut public déjà si tristement célèbres.

Il n'est plus permis de s'abstenir ou d'hésiter.

Les balles sont moins à craindre que la guillotine, et ne vaut-il pas mieux tomber *devant les barricades* que d'être massacré, au milieu de sa famille, par des pillards et des égorgeurs plongés dans l'ivresse?

Voilà donc la modération du parti de l'ordre! *Les balles sont moins à craindre que la guillotine*; c'est-à-dire en avant le canon et la mitraille: finissons-en une bonne foi avec les socialistes. Voilà vos moyens de discussion et de conciliation; vous n'avez à la bouche que les mots de *quillotines*, de *pillards* et *d'égorgeurs*, vous qui rêvez les coups d'Etat et la Saint-Barthélemy des patriotes. Ce que vous voulez, vous, ce que vous désirez, c'est d'abord le massacre d'une moitié des citoyens, c'est le retour des Cosaques, c'est la restauration de l'hérédité monarchique par les baïonnettes étrangères, c'est la consolidation de la féodalité financière, et le règne des banquiers et des capitalistes qui paient vos injures! Mais vous ne voyez donc pas que vous démasquez maladroitement vos projets que votre appel aux barricades est le dernier terme de la démence, que vous dévoilez vous-même votre plan de conjuration! Allez, vous pouvez continuer vos sanglantes provocations, le Peuple ne veut plus de guerre civile, et, quoi que vous fassiez, nous vous défions de l'amener encore à un combat fratricide.

M. Drouyn de Lhuys prétend remplir fidèlement les intentions de l'Assemblée.

Est-ce d'après ses instructions que *l'entente cordiale* la plus complète a régné jusqu'au 12 de ce mois entre le quartier-général français et celui du roi de Naples?

Est-ce d'après ses instructions que monseigneur Falloux a envoyé de l'un à l'autee camp?

Est-ce d'après ses instructions que les Français se sont approchés de Rome le 11 pour empêcher le général Garibaldi de poursuivre son avantage sur les Napolitains? Ce qui a permis au roi de Naples de rentrer dans Palestrine.

Est-ce d'après ses instructions que deux officiers d'état-major français accompagnent le roi de Naples?

(National.)

Hier, a eu lieu un banquet auquel s'étaient donné rendez-vous les représentants du parti républicain, dont le mandat n'a point été renouvelé, et ceux qui sont rappelés à l'Assemblée législative. Cette réunion, que les convives ont eux-memes ingénieusement appelée *Banquet des revenants et des morts*, était présidée par le vénérable doyen de la démocratie, M. Audry Puyraveau.

MM. Mie, Brives et quelques autres membres de l'Assemblée nationale ont porté des toasts qui ont provoqué de longs et énergiques applaudissements.

M. Joly père a chanté avec âme le *Chant des Travailleurs*, et M. Etienne Arago a lu une pièce de vers sur l'exécution en effigie de MM. Caussidière et Louis Blanc. L'un et l'autre ont, le premier par des accents pleins de force et de sympathie, le second par une verve aussi heureuse qu'éloquente, produit une vive émotion.

Une collecte, qui a produit 250 fr., a été faite pour les familles des condamnés et transportés de juin, et a terminé cette fête de famille, dans laquelle tous les convives se sont promis, les réélus, de soutenir à Paris la République démocratique, les représentants non-réélus, de faire dans les départements une propagande active et de tous les moments.

Ce soir, un banquet aura lieu encore, mais, cette fois, il n'y aura plus que *les morts*.

On lit dans la *Liberté*:

« Nous signalons à l'attention publique un fait tellement grave qu'il sera, nous n'en doutons pas, quand il sera connu, le sujet d'une nouvelle interpellation à la tribune.

» Deux membres de l'Assemblée piémontaise viennent d'arriver à Paris pour adjurer le gouvernement français de prendre possession de Gênes, et de couvrir ainsi l'indépendance piémontaise qui est gravement menacée en ce moment par l'Autriche.

» Nous n'étonnerons personne en ajoutant que cette proposition, froidement accueillie par M. Drouin de Lhuys et par le ministère de la peur, n'a pas pu obtenir une réponse positive, et que les députés piémontais sont sur le point de partir pour l'Angleterre, où ils trouveront peut-être un gouvernement plus national et plus disposé que le nôtre à jouer le premier rôle dans la grande question de l'indépendance italienne. »

Comités et commissions.

Le citoyen Raudot a déposé une proposition sur les ordres du jour motivés relatifs aux affaires d'Italie et de Hongrie.

Cette proposition rappelle les art. 41, 42 de la Constitution, et l'art. 5 du réglement de l'Assemblée nationale, et en tire la conclusion que les ordres du jour motivés de MM. Joly, Cavaignac et Bastide renfermant une résolution grave, puisqu'elle conduit droit à la guerre, il y a lieu d'en renvoyer l'examen aux bureaux.

Aux ordres du jour présentés hier sur les affaires d'Italie et de Hongrie M. Francisque Bouvet en a ajouté un conçu en ces termes:

« Considérant que le récent manifeste de l'empereur de Russie peut être considéré comme une menace faite aux libertés démocratiques de l'Europe occidentale, l'Assemblée nationale rappelle aux Peuples sa déclaration du 24 mai, et invite le pouvoir exécutif à pourvoir sans délai à ce que la parole de la France soit enfin une vérité. »

La commission chargée de l'examen des comptes des dépenses de sureté générales faites sous M. Léon Faucher, a terminé son examen.

M. Payer, chargé du rapport, le déposera sans doute demain.

ITALIE.

Piémont. — TURIN, 19 *mai*.—La cour de cassation s'est réunie aujourd'hui pour prononcer sur le pourvoi du général Ramorino. Les avocats Brofferio, Sarraco et Fraschini ont plaidé pour le général Ramorino contre la condamnation prononcée contre lui.

L'incompétence de la commission militaire, l'irrégularité de la procédure, la fausse interprétation du code pénal militaire ont fourni aux savants et illustres criminalistes les arguments d'une défense que l'on peut dire sans réplique.

L'arrêt n'a pas été prononcé aujourd'hui; le sort de l'accusé est donc encore incertain. C'est demain que la décision doit être rendue.

— La commission d'enquête sur les événements de la dernière campagne a fait comparaître ce matin les généraux Chrzanowski, Bès et le major Ricci, pour répondre à ses interpellations et donner les éclaircissements qui leur seront demandés.

— Les chambres doivent être convoquées pour le premier juillet. Les colléges électoraux feront les élections le 15 juin prochain.

On prétend que le Novarrais et la Jomelline ne pourront élire leurs députés. *Radetzki ne le veut pas.* C'est un nouveau fruit que produit notre armistice avec l'Autrichien.

ALEXANDRIE, 17 *mai*. — L'exposition du portrait de Kossuth à l'étalage de nos libraires attire continuellement les Hongrois qui sont ici en garnison. Ces braves soldats en contemplant l'image du libérateur de la Hongrie sont quelquefois émus jusqu'aux larmes, et semblent ne pouvoir se rassasier de cette vue. Tous ceux qui sont témoins de ces démontrations ne peuvent s'empêcher eux-mêmes d'éprouver comme une sorte d'attendrissement.

GÊNES, 17 *mai*. — Des personnes qui se disent bien informées assurent que dimanche prochain le gouvernement nous délivrera de l'état de siége. On ajoute que, pour mettre le comble à toutes les faveurs prodiguées à notre ville, on va convertir l'arsenal en port franc. L'arsenal serait transporté à la Spezia. Au moyen de cette mesure on éloignerait de Gênes eet essaim de têtes chaudes qui, aux mots de liberté et d'indépendance, s'animent d'une trop vive exaltation.

Il paraît qu'on veut aussi rétablir le Châtelet sur le roc Saint-Benigno, d'où, le 5 avril, nous est venu le bombardement, et où, en 1507, le roi de France Louis XII avait construit la forteresse formidable de Capo-di-Faro, que les Français appelaient la bride de Gênes. Le doge Frégose fit raser ce fort jusqu'aux fondements, et en fit un sacrifice honorable à la liberté, lorsque les Génois eurent secoué le joug des Français. Nous désirons que ce petit trait historique aille à son adresse.

Duché de Parme. — PLAISANCE, 16 mai. — Le décret qui organise les écoles supérieures de Parme et Plaisance, rendu le 11 mai est signé par le baron Sturmer, *gouverneur suprême, civil et militaire des duchés*. Provisoirement la faculté de droit instituée à Parme par le gouvernement provisoire est conservée.

Aujourd'hui à 3 heures et demie, notre petit duc doit arriver de Milan, accompagné, dit on, par un général français chargé de diriger sa conduite. A quatre heures toutes les cloches seront mises en branle pour célébrer l'entrée de notre seigneur et maître, l'Auguste Charles III, infant d'Espagne. Pour célébrer sa venue on a transmis un ordre d'exil à l'avocat Gioia, au comte S. Vitale et à onze autres citoyens. Ce matin des troupes autrichiennes sont arrivées et l'on nous promet encore un nouvel envoi. Où vont toutes ces troupes? Personne ne le sait.

Toscane.—FLORENCE, 16 *mai*.—Le *Moniteur toscan* du 12 publie une circulaire du ministre de l'intérieur aux préfets dans laquelle il les engage à prévenir tous les directeurs des journaux politiques que dans le cas où ils s'éloigneraient le moins du monde de la réserve et de la modération que doivent leur imposer les circonstances politiques, leur publication sera suspendue sans préjudice des peines qui pourraient les atteindre.

Le *Moniteur* du 15, dans sa partie non-officielle, contient l'article suivant:

« Quelques journaux étrangers et italiens prétendent que l'intervention autrichienne en Toscane a eu lieu sur l'invitation expresse du grand-duc.

» Déclarons que ce fait est faux. »

7 Le fait de l'intervention n'est que trop vrai, et s'il a eu lieu sans le consentement du prince, qui donc a provoqué cette intervention? Serait-ce les rétrogrades? Que l'on sache au moins une fois à qui nous en sommes redevables et qui en fera les frais, afin que nous puissions lui rendre nos justes actions de grâces. *(Il Popolano.)*

Nous lisons dans le *Nazionale* de Florence le panégyrique suivant de l'abbé de Falloux, frère de l'illustre ministre de l'instruction publique, qui a pris part à toutes les intrigues diplomatiques contre la République romaine:

« Nous pouvons assurer que ce personnage n'est qu'un ambitieux vulgaire, dépourvu de tout mérite, d'un esprit très médiocre, et entièrement dévoué à la faction jésuitique.

République romaine. — ROME, 13 *mai*. — Rien de nouveau. Les troupes espagnoles, françaises et napolitaines ne font aucun mouvement. La ville jouit d'une parfaite tranquillité.

Le préfet de Bologne, qui a abandonné son poste, a été mis en accusation par l'Assemblée constituante. Cette même Assemblée a rendu le décret suivant:

« Au nom de Dieu et du Peuple,

» Tout fonctionnaire civil ou militaire qui, en présence du danger, abandonne son poste et n'exécute pas les ordres du gouvernement, est déclaré traître à la patrie.

» Rome, 12 mai 1849.

» Le président: C. L. BONAPARTE. »

BOLOGNE, 16 *mai*. — Nous avons reçu aujourd'hui les journaux de Bologne du 13, du 14 et du 16 mai. Ils renferment tous les détails des opérations des Autrichiens devant Bologne et des dispositions prises par eux pour presser le siége. Nous croyons d'autant plus inutile de les rapporter, que du 13 au 15 les engagements qui ont eu lieu entre les Autrichiens et Bologne sont tout à fait insignifiants, à l'exception d'une forte escarmouche entre une colonne sortie de Bologne pour aller au-devant des Romagnols qui venaient au secours de cette ville et les Autri-

chiens, nous ne voyons aucun fait d'armes digne d'être signalé.

Ce qui nous paraît avoir contribué beaucoup à la reddition de Bologne, c'est que la colonne sortie pour aller audevant des Romagnols, et les Romagnols eux-mêmes ont été coupés, et qu'il y a eu impossibilité pour eux de venir au secours de la ville.

Le 15, de midi à deux heures le combat était engagé sur tous les points. Des bombes tombées dans la ville avaient causé quelques dégâts. En ce moment le feu a été suspendu.

Une députation composée du chargé d'affaires de la République française, de gardes nationaux, de citoyens et de chefs du Peuple se rend au quartier général autrichien.

A quatre heures, une seconde députation se rend au quartier général; elle est composée de l'archevêque Opizzoni, du sénateur Zanolini, et de diverses autres autorités militaires.

Les conditions principales de la capitulation apportée verbalement par une partie de la députation sont les suivantes :

Maintien de la garde nationale; la ligne et les carabiniers conservés en activité.

Le désarmement du Peuple dans la journée.

Les Lombards et les autres étrangers considérés comme citoyens de Bologne, avec la faculté de prendre du service dans la ligne, ou de recevoir des passeports.

Occupation par les Autrichiens des portes Galliera et San Felice, ainsi que de la Montagnola.

La municipalité a publié une ordonnance pour la restitution des armes par les citoyens qui n'appartiennent pas à la garde nationale ou à la troupe de ligne.

POLOGNE.

CRACOVIE, 15 *mai*. — Les Autrichiens ont fusillé, aujourd'hui, le professeur Strenïecki qui a été fait prisonnier dans le dernier combat de Chrzanow. Le supérieur des chanoines latéranes, M. Madejski, a été condamné à un an de prison dans la forteresse d'Olmütz, pour avoir fait la propagande des idées de liberté parmi les soldats russes. L'inquisition autrichienne lui a prouvé qu'il leur avait parlé de l'Evangile et de l'amour du prochain.

Hier matin, 6,000 Russes sont partis d'ici par le chemin de fer se rendant à Goding. Nous avons pour garnison plusieurs régiments de cavalerie qui bivouaquent et dont la monture est superbe. On s'attend, ici, à l'arrivée du prince Paskievez avec un régiment des Circassiens, sa garde d'honneur. Les Circassiens sont déjà arrivés à Czenstohova.

La *Gazette de Cracovie* a cessé de paraître depuis le 12 mai, et cela, à la demande du gouvernement russe. Sa rédaction fait des réclamations en s'appuyant sur la Charte octroyée.

POSEN, 20 *mai*. — Les mesures arbitraires de nos autorités n'ont plus de bornes. On y voit bien la main des Russes qui dirige le lieutenant de Nicolas à Berlin. C'est ainsi qu'un simple sergent de ville n'ayant qu'un morceau de papier adressé à lui et ne portant aucun caractère d'autorité légale s'est présenté dans l'imprimerie de M. Stefanski et y a détruit tous les exemplaires du *Journal de l'Orient*, malgré l'article de la constitution qui garantit l'inviolabilité de la propriété et de la demeure. Ce journal est depuis longtemps persécuté par la police et par les deux agents de police, devenus censeurs, Hirsch et Heyer.

— On écrit de Berlin que l'empereur Nicolas a traversé le 18 mai la ville de Kowno se rendant de Saint Pétersbourg à Varsovie

HONGRIE.

Le général hongrois Gorgey a adressé au général autrichien commandant l'*armée d'invasion* une déclaration par laquelle il demande que les prisonniers hongrois soient traités d'une manière humaine. La déclaration est terminée par les deux articles suivants :

Art. 1er Pour chaque tête d'un Hongrois tomberont trois têtes autrichiennes;

Art. 2. Tout Hongrois qui se trouve dans les rangs autrichiens est traître à la patrie et sera puni en conséquence. (*Lloyd.*)

Le journal hongrois *Kozleny* parle d'une victoire que les Hongrois du corps de Bem auraient nouvellement remportée sur les Russes dans le défilé de la Tour rouge. 8,000 Russes auraient péri dans ce combat.

D'après la *Nouvelle gazette de l'Oder*, le corps du général Dembinski compte 90,000 hommes et se trouve entre Preszow, Bardyow et Podoliniec à deux jours de marche du corps russe de 70,000 hommes qui campent près de Jordanov :

— Nous apprenons d'une source certaine, et la *Gazette de Presbourg*, que l'avant-garde de l'armée russe, ayant 6,000 soldats, est entrée à Holitsch le 11 mai.

Des voyageurs arrivés de Klausenbourg en Transylvanie rapportent que la République hongroise a été proclamée dans cette ville le 29 avril et inaugurée par une solennité religieuse. Bem a fait publier, en même temps, l'obligation pour tous les hommes de 18 à 40 ans de prendre les armes.

La *Gazette d'Augsbourg* donne quelques détails sur le commencement des hostilités en Hongrie, d'après une lettre de Vienne du 16 mai : Les insurgés ont tenté, de l'île de Schütt, de tourner le centre de l'armée impériale, et ayant attaqué trois bataillons qui se trouvaient à Sommerein, ils les en ont chassés et leur ont pris les bagages, mais le lendemain, ayant été attaqués à leur tour, ils ont été repoussés.

Les Russes s'avancent de Sandec par Goding sur tous les points pour franchir les frontières de la Hongrie. Ceux qui ont passé par Jordanov sont arrivés le 12 mai à Sutchan, dans le comitat de Thurots; d'autres détachements russes sont arrivés par Jablunka à Budetin, sur le Waag. Le corps du général Paniutin s'est avancé de Hradisch à deux milles de Trenczyn et de Goding à Nadasch, d'où l'avant-garde était déjà arrivée à Tyrnau. Les Russes n'ont trouvé jusqu'à présent aucune résistance.

Le *Napredak* rapporte que les troupes austro serbes, abandonnées par Teodorovic et Herdi, se sont divisées, après quoi les Hongrois ont battu une partie de leurs corps; l'autre partie s'est dirigée vers Weisskirchen. Pancsova et tout le Banat se trouvent en possession des Hongrois.

Dans le comitat de Zala une levée en masse, pour la plupart bien armée, se concentre sous les ordres d'un certain Roslopy qui, dans sa proclamation, défend de piller et de punir arbitrairement les adversaires de la cause hongroise.

Le ban Jellachich a quitté Agram après avoir fait circonscrire la liberté de la presse et méconté beaucoup de monde par ses dispositions autrichiennes.

AUTRICHE.

On mande de Trieste, le 14 mai : Une compagnie du régiment Hess est parti avant-hier à Duino pour assister à l'embarquement de 180 Polonais que le gouvernement autrichien envoie de la Galicie pour être transportés en Amérique.

La *Gazette de Prague* rapporte de Hradisch, à la date du 15 mai, que dans deux jours un corps russe de 20,000 mille hommes doit y être concentré. Le général Paniutin y a établi son quartier général.

Les *feuilles constitutionnelles* disent que la circulation des courriers entre les divers corps autrichiens et russes est on ne peut plus active. Le 13 mai, quinze estafettes ont traversé Cracovie dans l'intervalle de trois heures. Le 24 mai, toutes les troupes russes doivent se trouver dans les positions qu'elles sont destinées à occuper. Le 13 mai, 30,000 Russes devaient arriver à Léopol.

ÉTATS GERMANIQUES.

Bavière. — MUNICH, 17 *mai*. — La chambre des députés bavarois a discuté, dans sa séance d'aujourd'hui, la motion de reconnaître comme loi pour toute l'Allemagne la Constitution votée à Francfort, et de se réserver tous les moyens légaux pour la mettre à exécution. Elle a nommé une commission pour rédiger dans ce sens une adresse au roi.

KAISERSLAUTERN, 19 *mai*. — On assure que d'ici à quelques jours 30,000 Bavarois du Palatinat, sans compter les secours étrangers, se trouveront armés et organisés, De nouvelles troupes accourent chaque jour de Landau se ranger sous les drapeaux du gouvernement provisoire; l'artillerie même, qui avait conservé jusqu'ici une attitude incertaine, commence à passer du côté du Peuple. Le commandant de Landau a publié l'état de siége et fermé les portes de la ville. L'alliance offensive et défensive du Palatinat avec Bade a été conclue dans la journée d'hier.

(*Gazette allemande.*)

Bade. — CARLSRUHE, 19 *mai*. — Le chemin de fer du Necker au Mein a été détruit sur le territoire badois par ordre du gouvernement provisoire.

Une lettre des frontières de l'Allemagne nous transmet les nouvelles suivantes :

Les Badois, unis aux Bavarois du Palatinat et aux Hessois, marchent sur Francfort avec l'intention d'y proclamer la République allemande et de conduire l'Assemblée nationale dans la forteresse de Rastadt. Le bruit court qu'un combat livré aux Autrichiens a eu lieu à Francfort. Les républicains allemands disposent d'une force armée de 100,000 hommes.

ILES BRITANNIQUES.

Angleterre. — LONDRES, 22 *mai*. — Consolidés pour compte et comptant 90 7|8 91.

Le ministère anglais l'a encore emporté sur le bill de navigation. — On s'est occupé dans la chambre des communes du *bill* pour la vente des propriétés grevées en Irlande.

IRLANDE. — Le *Standard*, journal conservateur de l'Angleterre, produit, sur la misère irlandaise, un long article dont voici un extrait :

« Si les secrets de toutes les unions en Irlande étaient révélées, pour que l'on put les voir dans toute leur effrayante réalité, le tableau en serait si affreux que c'est à peine si l'on y ajouterait foi. L'autre jour un ecclésiastique employé à distribuer la farine de maïs aux pauvres, demande avec instance qu'on lui permît d'en garder un peu pour soutenir sa famille.

» Nous aoprenons ce matin qu'une dame, qui a une propriété de 175 hectares de terre dans le comté de Roscommon, n'avait ni elle ni sa famille rien mangé depuis vingt-sept heures.

» A Ballinasloe, ville de 5,000 âmes le nombre des morts par besoin, pendant huit jours, était de 190.

» Un témoin oculaire rendant compte des scènes de désolation de son propre voisinage, dit qu'il y a à peine une maison où l'on ne trouve des morts. »

La sage Angleterre qui se vante d'avoir échappé au vertige qui enflamme l'Europe, n'a pas encore réglé son compte avec les milliers d'Irlandais qui sont répandus dans tous les pays du monde, et qui portent dans leur cœur le levain de la haine et de la vengeance pour tout ce qui est anglais.

BELGIQUE.

BRUXELLES, 23 *mai*. — La chambre a abordé hier la discussion générale du budget de la justice.

M. Lelièvre a pris le premier la parole pour appeler l'attention du gouvernement sur les vices du code d'instruction criminelle, du code pénal militaire et de la législation sur les enfants trouvés.

M. le ministre de la justice a répondu aux observations de l'honorable député de Namur par ces paroles aussi vagues que banales : Le gouvernement avisera ; le gouvernement examinera; le gouvernement étudiera la question, etc.

La discussion du budget de la justice ne pouvait passer sans qu'aucune voix prît la parole pour signaler les déplorables résultats de la ligne de conduite adoptée depuis le 12 août par le département de la justice à l'égard des legs et donations charitables.

L'honorable M. Dedecker s'est chargé de cette mission, et il a, sans entrer dans de longues considérations, fait toucher du doigt les tristes effets de ce système inhumain qui, sous prétexte de légalité, ne tend à rien moins qu'à tarir les sources de la charité privée.

M. le ministre de la justice, on devait s'y attendre, s'est retranché derrière les prescriptions de la loi, flanquées d'une ou deux décisions judiciaires, mais il s'est bien gardé de discuter les faits, les résultats, et malheureusement c'est là qu'était toute la difficulté.

Quelques observations pleines de justesse et de sens de l'honorable M. de Haerne sont venues corroborer celles de M. Dedecker. M. le ministre de la justice n'y a rien répondu.

Après cette discussion générale, qui a été fort courte, la chambre a passé à la discussion ou plutôt au vote des articles du budget. Tous ont été adoptés sans discussion et sans oppposition. Le vote sur l'ensemble a été remis à aujourd'hui.

— Le *Moniteur* belge contient un article relatif à la nouvelle convention postale avec la France. Nous en reproduisons la partie qui touche le port des journaux et imprimés de toute nature :

« D'après les règlements existants, le port des journaux et imprimés de toute nature expédiés de Belgique en France ou de France en Belgique, ne peut être acquitté, de part et d'autre, que pour le parcours effectué sur le territoire de l'office expéditeur. Il en résulte qu'une portion de la taxe due pour les transports de l'espèce est forcément laissée à chargé du destinataire, ce qui, en entravant les relations commerciales, multiplie à l'infini les refus de journaux, de circulaires, de prospectus, de prix-courants, etc., et augmente dans une proportion considérable la somme des taxes dont les deux administrations ne peuvent opérer le recouvrement.

» En second lieu, sous l'empire des tarifs actuels, le prix de transport des journaux et imprimés n'est point uniforme. Ainsi, un journal expédié de Belgique en France est affranchi aujourd'hui à raison de 1 centime pour le parcours du point d'origine jusqu'à Quiévrain; et un journal expédié de France en Belgique supporte une taxe de 5 centimes pour le parcours de Quiévrain au point de destination. La taxe interne française est de 4 centimes.

» L'article 7 stipule que les journaux et imprimés de toute nature, expédiés de Belgique en France et de France en Belgique, devront être affranchis de part et d'autre jusqu'à destination.

» L'article 8 fixe :

» 1° Au taux uniforme de 5 centimes pour le parcours entier, la taxe d'affranchissement des journaux et ouvrages périodiques, par chaque feuille de 60 décimètres carrés et au-dessous, avec augmentation de 5 centimes pour 30 décimètres ou fraction de 30 décimètres excédant;

» 2° Au taux uniforme de 5 centimes pour le parcours entier, la taxe d'affranchissement des livres brochés, brochures, papiers de musique, catalogues, prospectus, annonces et avis divers, imprimés, lithographiés ou autographiés, par feuilles de 30 décimètres carrés ou fraction de 30 décimètres carrés,

» Les dispositions énumérees ci-dessus ne pourront être mises en vigueur qu'après avoir été sanctionnées par la législature française.

HOLLANDE.

AMSTERDAM, 20 *mai*. — La vie politique de notre pays a été, ces jours derniers, bien fertile en événements qui permettent de saisir nettement la position de la chambre vis à vis du roi et de son gouvernement.

Le projet de loi sur le droit d'association et de réunion a été rejeté par une immense majorité. Plusieurs membres ont à la vérité déclaré qu'ils votaient contre les *choses* et non pas contre les *personnes*, mais, malgré cette restriction, nul ne comprend comment, après un tel échec, le ministère ose rester au pouvoir.

L'affaire du lieutenant *Stieltjes* a eu également un grand retentissement, et a été le sujet d'une discussion très vive dans la séance d'avant-hier. Cet officier, mis à la retraite par le ministre de la guerre pour avoir demandé des explications sur la portée du serment de fidélité à la personne du roi, avait envoyé à la chambre deux pétitions qui ont été déposées au greffe pour être consultées lors de la discussion de la loi sur la force armée.

M. de Thorbecke, blâmant la conduite du ministre, a surtout fait observer que l'on avait exigé des militaires un serment de fidélité *à la personne* du roi, alors que celui-ci n'avait pas encore rempli ce devoir envers la Constitution.

» MM. Verney, Méjan et Groen Van Prinsterer ont soutenu M. de Thorbecke, et le ministre de la guerre, sur une interpellation formelle de l'honorable professeur, a déclaré que le serment prêté au roi impliquait celui de fidélité à la Constitution, parce qu'il n'y avait qu'un roi, *le roi constitutionnel*. Cet important principe, reconnu par le ministère lui-même, est cependant encore contesté par l'organe officiel de notre ville, l'*Amsterdamsche-Courant*.

(*Corresp. de l'Emancipation.*)

GRÈCE.

Un nouveau ministère vient de prendre la direction des affaires de la Grèce. Il est composé des membres dont les noms suivent :

MM. Canaris, marine et président du conseil; Glarakis, affaires étrangères; Tzavellas, guerre; Chrestidès, intérieur; Caliphronas, cultes; Chrestenitès, finances; Antonopoulos, justice.

AMÉRIQUE DU NORD.

CANADA. — L'agitation est toujours très grande. Quoique le mécontentement ne prenne pas encore un caractère décisif, il est certain qu'il fait des progrès et que l'on projette sérieusement une annexation prochaine aux Etats-Unis.

INDE.

Nous apprenons par les journaux du Bombay du 17 avril que l'immense domaine du Punjaub a été formellement annexé aux grandes possessions des Anglais dans l'Inde. L'ex-souverain, qui demeurera avec sa mère dans les possessions britanniques, doit jouir d'une pension d'un million de francs. Ce nouvel accroissement aux possessions anglaises comprend une étendue de pays de 100,000 milles carrés, et rapporte un revenu annuel de deux millions cinq cents mille francs. Sa population est d'environ trois millons d'habitants.

CHINE.

On appréhendait un soulèvement à Canton parce qu'on avait ouvert cette ville aux étrangers. Cela faisait beaucoup de tort au commerce.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DU CITOYEN ARMAND MARRAST.

Séance du 23 mai.

A une heure et demie la séance est ouverte et le procès-verbal est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur les affaires d'Italie et de Hongrie.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je dois dire à l'Assemblée que le citoyen Joly se rallie à la proposition du citoyen Bastide, qui est ainsi conçue dans sa nouvelle rédaction :

« L'Assemblée nationale, considérant que le principe de l'indépendance des nations de l'Europe et la sécurité même de la France sont menacés par les manifestes et les mouvements de troupes des puissances étrangères; invite le gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'honneur et les intérêts de la République, et passe à l'ordre du jour. »

La parole est au citoyen Randot pour développer une proposition préjudicielle qui est ainsi conçue :

« Attendu que les ordres du jour motivés renferment non pas un simple avis sur les actes du ministère, mais une résolution prescrivant des mesures graves et pouvant entraîner la guerre;

» Vu les art. 41, 42 de la Constitution, et l'art. 5 du réglement de l'Assemblée nationale,

» Le soussigné propose de renvoyer les ordres du jour présentés à l'examen des bureaux. »

A gauche. — La question préalable! la question préalable!

LE CIT. RANDOT. Je demande la parole contre la question préalable.

A gauche. — Non! non! aux voix!

LE CIT. GENT. C'est un escamotage.

A droite. — Silence, les non réélus.

Autre voix. — A la porte les supprimés.

LE CIT. RANDOT. L'article 52 du règlement porte que toutes les propositions déposées sur le bureau du président seront renvoyées dans les bureaux sur la décision de l'Assemblée.

Voix nombreuses. — La question préalable!

LE CIT. RANDOT. Il faut qu'une question soit étudiée.

A gauche. — C'est un escamotage. (Oui !)

LE CIT. RANDOT. Il est évident que vous ne connaissez pas la question. (Explosion de murmures.)

De toutes parts. — La question préalable!

LE CIT. PRÉSIDENT. La question préalable étant demandée sur l'amendement du cit. Randot, je la mets aux voix.

La question préalable est adoptée à une assez forte majorité.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je vais donner lecture de l'ordre du jour présenté par le citoyen Bastide.

A gauche. — Oui! Très bien!

LE CIT. AYLIES. Je demande la priorité pour l'amendement du citoyen Général Cavaignac. (Bruits divers.)

LE CIT. PRÉSIDENT. Je donne lecture de l'ordre du jour présenté par le citoyen général Cavaignac.

« L'Assemblée nationale appelle la sérieuse attent on du gouvernement sur les événements et les mouvements de troupes qui s'accomplissent en Europe; et, préoccupée du danger de cette situation, tant pour l'avenir de la liberté que pour les intérêts intérieurs et extérieurs de la République, elle recommande au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour les protéger énergiquement, passe à l'ordre du jour. » (Vive agitation.)

LE CIT. JOLY. Je viens demander la priorité pour l'amendement que j'ai rédigé de concert avec le citoyen J. Bastide. Cet amendement s'écarte le plus des intentions connues du gouvernement, du projet du gouvernement. Il doit donc avoir la priorité.

A droite. — Aux voix la priorité!

Le citoyen président met aux voix la priorité en énonçant d'abord l'amendement Cavaignac.

Voix à gauche. — L'amendement du citoyen Joly est le plus large; il doit être énoncé le premier.

A droite. — Non! non!

L'Assemblée, par son vote, donne la priorité à l'amendement Cavaignac.

A gauche. — C'est un escamotage!

LE CIT. JOLY s'élance à la tribune; le citoyen président l'empêche de parler. Il quitte la place.

LE CIT. SCHŒLCHER. Joly, Joly, parlez donc à l'Assemblée.

A droite. — Aux voix! aux voix!

Le citoyen Joly abandonne la tribune.

LE CIT. FLOCON. Citoyens, au point où nous en sommes arrivés, au moment de voter, c'est pour nous une affaire de sincérité et de bonne foi. Beaucoup d'entre nous auraient préféré la rédaction présentée par le citoyen Joly; c'était la même pensée présentée d'une manière plus nette. Nous sommes dans cette position, d'avoir d'abord à voter sur une proposition qui ne rend pas complètement nos sentiments. C'est une proposition incomplète, et qui cependant exprime une partie de nos sentiments. Je vous prie de m'écouter, car je désire présenter seulement un amendement à l'ordre du jour du général Cavaignac.

Mon intention serait de dire que l'Assemblée nationale appelle la sérieuse attention du gouvernement sur les événements, les mouvements de troupes et les manifestations... (Interruption.)

Ce n'est là qu'un amendement. Permettez-moi de chercher à vous le faire comprendre. Voici ma rédaction arrêtée : « L'Assemblée nationale, considérant que le principe d'indépendance des nations de l'Europe, et la sécurité même de la France, sont menacés par le manifeste et les mouvement des troupes des puissances étrangères, etc. » Et le reste comme à l'ordre du jour du général Cavaignac. (Murmures à droite.)

LE CIT. BASTIDE. Citoyens, nous croyons que, dans une circonstance si solennelle, il faut que l'Assemblée manifeste son opinion avec la plus grande unanimité possible. C'est pourquoi le citoyen Joly et moi nous nous rallions à l'amendement du général Cavaignac, sauf une légère modification. Nous proposons d'ajouter à cet amendement ces mots : *« et pour sauvegarder l'indépendance et la nationalité des Peuples. »* (A gauche : Très bien !)

LE CIT. G. DE BEAUMONT. Ce qui importe dans cette circonstance grave, c'est la parfaite sincérité. Nous apportons une sincérité égale de part et d'autre. (Oh! oh!) Mais je crains que nous ne soyons menacés de quelque équivoque quand je vois une pareille unanimité si grande dans une Assemblée si divisée hier, si violente. Il faut ici de la sincérité. Quelle est la véritable question qui nous divise? Les uns croient que la guerre est certaine; les autres, et je suis de ceux-là, pensent que la guerre, ce mal si grand, peut être conjurée; qu'il serait insensé et coupable de jeter une déclaration de guerre à l'Europe. Nous nous sommes ralliés à l'amendement du citoyen Cavaignac..

Par quel esprit de conciliation si admirable serions-nous donc arrivés à ce point que des buts si divers se sont rapprochés...

LE CIT. CAVAIGNAC. Je vous demand pardon; je persiste dans ma rédaction. (A droite : Très bien!) Je n'ai pas voulu remonter à la tribune parce que je m'étais expliqué hier. Je repousse une déclaration de guerre, j'exprime seulement cette pensée sérieuse qu'un danger a été créé et qu'il faut que notre sollicitude se tourne de ce côté. Je ne retranche rien à mon article. (Applaudissements à droite.)

LE CIT. G. DE BEAUMONT. Je n'ai rien à ajouter à ce que vient de dire le citoyen Cavaignac. (Très bien !)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Francisque Bouvet a la parole pour développer un amendement ainsi conçu :

« Considérant que le récent manifeste de l'empereur de Russie peut être considéré comme une menace faite aux libertés démocratiques de l'Europe occidentale, l'assemblée nationale rappelle aux Peuples sa déclaration du 24 mai, et invite le pouvoir exécutif à pourvoir sans délai à ce que la parole de la France soit enfin une vérité.

A droite. — La chôture ! la clôture!

L'Assemblée décide que la discussion est close.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je mets aux voix la rédaction du citoyen Cavaignac.

Voix. — Et l'amendement ?

LE CIT. PRÉSIDENT. On votera sur l'amendement des citoyens Bastide et Joly; il est additionnel.

A gauche. — On vote toujours sur l'amendement d'abord.

LE CIT. FLOCON. Il est d'usage, en effet, de voter d'abord sur les amendements.

A droite. — Aux voix! aux voix! la clôture est prononcée.

LE CIT. FLOCON. Quel que soit le sort de l'amendement, adopté ou rejeté, il y aura un vote sur l'ensemble... (Longue interruption.) On votera d'abord sur la première partie de l'amendement du citoyen Bastide; puis on votera sur l'amendement du général Cavaignac... Il y a encore ensuite un vote sur l'ensemble...

LE CIT. PRÉSIDENT. On votera d'abord l'amendement du général Cavaignac, puis l'article additionnel de M. Bastide, et il y aura nécessairement un vote d'ensemble. (Murmures à droite.) Je mets aux voix la première partie qui comprend l'amendement du général Cavaignac.

L'amendement du général Cavaignac est adopté.

L'extrême gauche s'est abstenue.

LE CIT. PRÉSIDENT. Maintenant M. Bastide propose d'ajouter ces mots : « Et pour assurer l'indépendance et la nationalité des Peuples ! » (Bruit à droite.)

A gauche. Le scrutin de division à la tribune. (Oui! oui!)

LE CIT. PRÉSIDENT. Le scrutin de division étant demandé, il va y être procédé.

Cette opération a lieu au milieu d'une vive agitation.

Voici le résultat du scrutin :

Votants,	615	
Majorité absolue,	308	
Bulletins blancs,		269
Bulletins bleus,		346

L'Assemblée rejette l'amendement des citoyens Bastide et Joly.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'Assemblée va voter maintenant sur l'ensemble de l'amendement du citoyen Cavaignac.

On procède au scrutin de division. En voici le résultat :

Votants,	620	
Majorité absolue,	311	
Bulletins blancs,		436
Bulletins bleus,		184

L'Assemblée a adopté l'ensemble de l'ordre du jour proposé par le citoyen Cavaignac.

L'Assemblée adopte ensuite un projet de loi qui ouvre au ministre des travaux publics un crédit de 247,855 fr. pour solder les dépenses de construction de la salle provisoire de l'Assemblée nationale et celles de l'établissement des grilles et du corps-de-garde dans l'enceinte du palais de l'Assemblée.

LE CIT. PRÉSIDENT. L'ordre du jour appelle la discussion du règlement définitif du budget de l'Assemblée pour les dix derniers mois de l'exercice 1848. Les membres de la commission de comptabilité et les questeurs ont demandé que l'Assemblée se réunît en comité secret pour la discussion du budget définitif.

Voix nombreuses. — Non! non!

LE CIT. PRÉSIDENT. Cette demande est régulièrement faite par cinq membres.

A gauche. — La commission de comptabilité n'a pas été consultée sur ce point.

Quelques voix. — Aux voix! aux voix!

LE CIT. FLOCON. Il me semble que l'Assemblée pourrait s'occuper d'abord de la question d'amnistie, qui tend à mettre en liberté les transportés. (Bruit à droite.)

Voix à droite. — L'ordre du jour!

Cette proposition est mise aux voix et n'est pas adoptée.

LE CIT. PRÉSIDENT. Je consulte maintenant l'Assemblée pour savoir si elle veut se former en comité secret pour délibérer sur le projet relatif à ses dépenses dans les huit derniers mois.

LE CIT. ETIENNE. La commission de comptabilité n'insiste pas pour le comité secret.

Voix à droite. — Si! si! il faut insister.

Autres voix. — Non! non! votons!

LE CIT. PRÉSIDENT. Puisqu'on n'insiste pas pour le comité secret, je mets les articles aux voix.

» Art. 1er. Le budget de la dotation de l'Assemblée nationale, pour les huit derniers mois de l'exercice 1848, est définitivement arrêté ainsi qu'il suit :

» En recette : à la somme de 5,999,000 fr.

» En dépense : à la somme de 5,978,526 fr. 90 c.

» Excédant de recette qui sera immédiatement reversé au trésor public, soit : 11,473 fr. 10 c. » — Adopté.

» Art. 2. Au moyen de ce versement, le crédit ouvert pour la dotation de l'Assemblée nationale en 1848, par la loi du 12 décembre 1848, qui s'élevait à la somme de 6,276,650 fr., est réduit de 298,123 fr. 10 c., et fixé définitivement à la somme égale à celle des dépenses, soit 5,978,526 fr. 90 c. » — Adopté.

« Art. 3. La somme de 4,770 fr. 90 c., produite par la vente d'objets mobiliers appartenant à l'administration de l'Assemblée nationale, versée dans la caisse de l'Assemblée, sera immédiatement réservée au trésor public. » — Adopté.

L'ensemble du projet est adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT. Apres l'adoption des articles de la résolution proposée par la commission, il y a lieu de voter maintenant ce qu'on appelle le compte de buvette.

Ce compte, qui se solde au moyen d'une contribution mensuelle de 5 fr., payée par chaque représentant, est adopté sans discussion.

LE CIT. CRÉMIEUX propose un article additionnel ainsi conçu :

« Il est ouvert à l'Assemblée nationale un crédit de 15,000 fr. pour gratification aux huissiers et autres employés de l'Assemblée dont le traitement est au dessous de 2,000 fr. Cette gratification sera payée à chacun d'eux dans la proportion de son traitement. »

LE CIT. MORTIMER TERNAUX demande que cette gratification ne soit allouée qu'aux employés qui auront fait preuve de zèle et d'assiduité. (Non! non! pas de distinction! — Aux voix!)

Après une courte discussion à laquelle prennent part les citoyens Bureau de Puzy et Clément Thomas, l'article proposé par le citoyen Crémieux est adopté.

LE CIT. TRÉLAT présente le rapport de la commission chargée d'examiner la proposition tendant à ce que les cendres de Carnot soient rapportées en France.

L'honorable rapporteur termine en donnant lecture du projet de décret suivant :

« Art. 1er. Un monument sera élevé à Carnot sur une des places publiques de Paris.

» Art. 2. le gouvernement est autorisé à suivre la négociation nécessaire pour ramener en France les cendres de ce grand citoyen.

» Art. 3. Un crédit de 60,000 fr. pour l'exécution du présent décret est ouvert au ministre de l'intérieur sur l'exercice 1849. »

La commission propose de déclarer l'urgence.

L'Assemblée déclare l'urgence sur le projet de décret.

LE CIT. PRÉSIDENT. Avant de passer au vote du projet de décret dont il vient d'être donné lecture, l'Assemblée va voter au scrutin de division sur l'article additionnel au budget de l'Assemblée qui vient d'être adopté par assis et levé sur la proposition de M. Crémieux, et qui contient une ouverture de crédit.

L'Assemblée procède au scrutin de division

En voici le résultat :

Nombre de votants,	509
Majorité absolue,	255
Pour,	472
Contre,	37

L'Assemblée a adopté.

LE CIT. PRÉSIDENT met aux voix les articles du projet de décret relatif aux cendres de Carnot.

Ces articles sont adoptés par assis et levé sans opposition.

LE CIT. EYMERY. Je viens proposer de prendre la même résolution à l'égard des cendres du général Marceau.

Plusieurs voix : Mais ce n'est pas là un amendement; c'est une proposition nouvelle.

L'orateur descend de la tribune en annonçant qu'il fera une proposition spéciale.

On passe au scrutin de division sur l'ensemble du projet.

En voici le résultat :

Nombre des votans,	476
Majorité absolue,	239
Pour,	472
Contre,	4

L'Assemblée n'est pas en nombre ; le scrutin est annulé.

La parole est donnée au citoyen Crémieux pour une communication.

LE CIT. CRÉMIEUX. Depuis quelques jours on fait circuler les bruits les plus incroyables.

Quand ces bruits partent de sources inconnues ou dont on fait mépris, il n'y a pas lieu à s'en préoccuper; mais quand ces bruits ne sont pas seulement des bruits vagues et incertains, mais sont publiés dans un journal, et quand cette publication est signée par un représentant du peuple, alors on doit s'en inquiéter, alors on doit désirer et avoir des explications.

C'est sur cela que j'appelle l'attention de l'Assemblée, du ministre de la justice et du citoyen Victor Considerant, le signataire de l'article.

J'ai fait prévenir le citoyen Victor Considerant; je puis donc vous faire connaître l'article de la *Démocratie pacifique*. Je ne vous le lirai pas tout entier, ce serait trop long; mais je vais en extraire quelques passages.

Il est intitulé : « *Ce qu'on prépare!* »

L'orateur donne lecture d'un article de la *Démocratie pacifique*, publié aujourd'hui, duquel il résulterait qu'un complot serait organisé par une partie des membres du gouvernement et certains hommes politiques pour détruire la République à jour fixe, soit le 27, le 28 ou le 29 de ce mois. A cet effet, des dépêches télégraphiques auraient mandé de Metz, de Strasbourg des bataillons de chasseurs à pied et même des infirmiers.

Il m'a semblé, ajoute M. Crémieux, que je devais demander à M. Considerant qu'il s'explique, qu'il dise où il a puisé de tels renseignements, si graves, si précis, qu'il assigne pour le 27, 28 ou 29 une nouvelle et affreuse conspiration. (Longue et vive sensation.)

LE CIT. CONSIDERANT. Le citoyen Crémieux, en apportant ici l'article que j'ai publié, a rempli le vœu que j'avais formé en le signant. (Mouvement.)

Lorsqu'un représentant du peuple dit et signe de telles choses, c'est qu'il croit qu'il a de puissantes raisons de le faire.

Hier, j'ai reçu la déclaration formelle d'un homme aussi honorable que qui que ce soit; il m'a donné les détails précis, circonstanciés dont j'ai révélé une partie.

Une voix. — C'est un canard !

LE CIT. CONSIDERANT. Vous porterez là-dessus le jugement que vous voudrez. Pour moi, j'ai fait mon devoir en prévenant le Peuple et l'armée du guet-apens qui leur est tendu... (Agitation.)

Ces révélations n'étaient pas de nature à s'appuyer sur des preuves judiciaires, c'est pour cela que j'ai écrit; mais je n'ai pas agi en traître, je suis allé trouver le citoyen président du conseil, je lui ai dit ce que je savais; nous n'avions pas à discuter; il a reçu mes déclarations, il les a appréciées comme il l'a voulu; j'avais fait mon devoir, j'en ai parlé encore à mes collègues ; il est évident qu'avec cette immense publicité, je faisais avorter le complot.

Voilà ce que j'ai fait, animé par la conviction d'un homme sérieux, d'un homme qui n'a jamais menti...

LE CIT. PIERRE BONAPARTE. Vous avez menti; vous avez dit dans votre article que le président de la République conspirait... (Violentes rumeurs. — Long tumulte.)

LE CIT. PRÉSIDENT. En vous servant des expressions que vous venez d'employer, vous avez manqué à la dignité de l'Assemblée et à votre propre dignité. Citoyen Bonaparte, je vous rappelle à l'ordre ! (Longue agitation.)

LE CIT. CONSIDERANT. L'apostrophe que je ne veux pas qualifier n'est pas méritée; qu'on relise mon article, je n'ai mis personne en cause; je n'avais personne à nommer, puisque je n'avais pas de preuves judiciaires à fournir. J'ai seulement fait connaître les combinaisons qui sont sur le tapis.

Depuis ce matin, j'ai appris la confirmation d'une partie de ce que dit mon journal. Des collègues m'ont dit que la même dépêche télégraphique qui avait mandé de Metz un bataillon de chasseurs d'Afrique en a également demandé à Strasbourg. On fait venir ces troupes de choix à marches forcées.

LE CIT. SAINT-ROMME. J'ai la *Presse* entre les mains et voici son article d'aujourd'hui.

Le citoyen Saint-Romme donne lecture de cet article au milieu d'une agitation toujours croissante, et il devient impossible d'en entendre le texte.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. On demande des preuves, on demande des faits qui confirment les bruits sinistres qui sont annoncés; voici un fait :

Hier, à six heures trois quarts, vous avez décidé que si le scrutin n'était pas rempli à sept heures, l'Assemblée se déclarerait en permanence. A sept heures, le citoyen président de l'Assemblée a donné avis de cette décision au citoyen président du conseil.

Quelques voix. — Non ! non ! — (Rumeurs.)

LE CIT. PRÉSIDENT fait un signe affirmatif.

LE CIT. ODILON BARROT. Hier au soir, j'ai reçu entre huit heures et demie et neuf heures la lettre dont on parle, et qui probablement, en raison du résultat du scrutin obtenu, ne m'a pas été adressée plus tôt.

LE CIT. PRÉSIDENT confirme l'explication donnée par le citoyen président du conseil. J'ajouterai dans ma lettre, dit le citoyen président, que si l'Assemblée se déclarait en permanence, je serais obligé de requérir des renforts pour assurer la sécurité de l'Assemblée nationale.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Mon allégation est donc constatée... (Non! non!) Vous allez en juger. Votre président disait que si l'Assemblée se déclarait en permanence, il serait obligé de requérir des troupes pour la garde de l'Assemblée.

Eh bien! j'affirme qu'à l'instant même où cette lettre était écrite, le général Changarnier a donné l'ordre à tous les généraux, colonels et commandants militaires de n'obéir qu'aux ordres émanés de lui... (Longues et énergiques dénégations à droite.)

J'affirme ce que je dis, et, si vous ne me croyez pas, ordonnez une enquête, nommez une commission; je le propose, je le demande... (Allons donc!)

Si vous ne voulez pas de preuves, alors c'est que vous êtes complice... (Long tumulte.)

Je ne fais appel qu'à votre conscience; elle doit comprendre qu'il nous faut la preuve. Vous ne pouvez donc pas vous refuser à nommer une commission.

Et quand je dis cela, quand nous parlons ainsi, ne croyez pas que ce soit par peur... (Interruption.)

Non, nous n'avons pas peur; mais si la Constitution était violée, nous voulons qu'on sache de quel côté.

Quant à nous, nous ne craignons rien, car nous avons de notre côté le bon sens et le droit. (Vive approbation.)

LE CIT. BEDEAU : Ce n'est pas sans une vive émotion que j'ai entendu parler des probabilités d'une atteinte portée à la Constitution.

Non, quand nous avons accompli notre œuvre personne n'a pensé qu'elle ne serait pas durable.

Et c'est lorsque les élections viennent de parler, quand la Constitution va recevoir une nouvelle consécration, qu'on aurait l'idée de livrer bataille ! J'ai hâte de le dire, cela n'est pas possible, cela n'est pas sérieux. (Interruption.)

LE CIT. FLOCON : N'oubliez pas l'histoire et ses enseignements; rappelez-vous le 18 brumaire.

LE CIT. BEDEAU : Je m'étonne que cette assertion soulève les passions; quand je parle sincèrement, je ne crois pas qu'on puisse me suspecter. (Bruit.)

A gauche : Personne ne vous suspecte.

LE CIT. BEDEAU : On me dit : vous oubliez l'histoire, vous ne vous rappelez pas le 18 brumaire. C'est au contraire parce que je me rappelle l'histoire que je trouve des raisons de plus pour me rassurer.

Oui, quand la Constitution vient de recevoir, je le répète, une nouvelle consécration, ce serait une archi-folie...

A gauche. — Oui! oui! Eh bien!

LE CIT. BEDEAU. Citoyens, j'ai été très ému en voyant la discussion s'engager dans cette voie. Je croyais que la première condition pour que notre République parût forte à l'étranger, c'était de tenir notre drapeau d'une main ferme et avec union

Je dis mon sentiment. Je crois impposibles les faits qu'on allègue; je dis qu'ils seraient une archi-folie.

On a beaucoup parlé, depuis quelque temps, de l'esprit de l'armée. Savez-vous quelle est la vérité? je vais vous la dire. (Ecoutez!) L'armée, elle est à l'intérieur la force et le soutien de la loi, et la première de toutes les lois, c'est la Constitution. (Vive approbation.)

Oui, la foi de l'armée c'est la loi, et d'en haut comme d'en bas, si on prétendait violer cette loi, l'armée serait là pour la défendre. Voilà ce que j'ai voulu dire

La foi de l'armée à l'intérieur c'est la loi, et à l'extérieur c'est son drapeau. Que cela soit compris par tous et pour toujours. (Oui! oui!) Eh bien alors, qui accuseriez-vous de rêver une conspiration ?

A gauche. — Les archi-fous!

LE CIT. GÉNÉRAL BEDEAU. Si j'ai demandé la parole, c'est pour dire au pays, avec la conviction la plus sincère, que le pays devait avoir confiance dans l'armée, dévouée à la défense de la loi et de la Constitution. (Très bien !)

Le citoyen Lagrange monte à la tribune et la cède au citoyen Charras.

LE CIT. CHARRAS. Je dois déclarer à l'Assemblée qu'un officier m'a déclaré avoir vu, et être prêt à le déclarer sous la foi du serment, une lettre écrite hier soir et signée par le général Changarnier, et se terminant par ces mots :

« Les troupes seront consignées jusqu'à nouvel ordre, et elles ne devront obtempérer à aucun ordre et à aucune réquisition qui ne leur seraient pas donnés par le général en chef de l'armée. »

Je dis que ce n'est pas la le langage d'un homme dévoué à la Constitution.

J'ajouterai que pour la revue qui vient d'avoir lieu on a ordonné aux soldats de crier, non pas vive la République ! mais vive Napoléon! Je me joins à M. Ledru-Rollin pour demander une enquête.

LE CIT. RICHARD. J'ai besoin de déposer aussi de ce que je sais. Je puis affirmer, et je me porte garant des officiers qui me l'ont dit, qu'avant la revue d'avant-hier, on a ordonné d'un ton impérieux aux troupes de crier vive Napoléon! et qu'on leur a défendu tout bas de crier vive la République ! J'offre la preuve de ce que j'avance.

LE CIT. LAGRANGE appuie la proposition d'enquête contre le général Changarnier, qui a, selon lui, à plusieurs reprise violé la Constitution et les ordres de l'Assemblée.

LE CIT. ODILON BARROT s'élève contre ce besoin incessant d'agitation, contre cette manie d'accusations et de diffamations qui ne respecte rien et accuse le gouvernement de rêver une conspiration au moment même, et c'est là peut-être le secret de toutes ces fureurs, au moment même où va arriver une nouvelle Assemblée, où le parti de l'ordre comptera une immense majorité.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN monte à la tribune.

LE CIT. PRÉSIDENT. Le citoyen Odilon Barrot demande à dire un mot.

LE CIT. LEDRU-ROLLIN. Je suis prêt à répondre si on le veut. Le citoyen président du conseil déclare qu'il y a un fait sur lequel il a besoin d'être éclairé. Je suis prêt. Néanmoins, si l'Assemblée désire le renvoi à demain, je suis prêt à y consentir. (Oui! oui! A demain!)

Le citoyen président du conseil a dit, à propos de la lettre que j'ai lue, qu'il avait besoin d'être éclairé, qu'il agirait ultérieurement. Seriez-vous plus scrupuleux que lui?

L'orateur insiste pour que la discussion soit remise à demain, afin que le citoyen président ait le temps de réunir les preuves qu'il demande.

La discussion est renvoyée à demain.

L'Assemblée se sépare au milieu d'une vive agitation. Deux représentants que nous ne pouvons reconnaître paraissent discuter vivement; ils sont séparés par leurs amis.

La séance est levée à sept heures trois quarts.

LE GÉNÉRAL CAVAIGNAC ET LA LIBERTÉ DES PEUPLES.

Malgré les fautes énormes par lesquelles le général Cavaignac a compromis la cause de la liberté des Peuples, depuis qu'il est devenu un homme politique, il y a toujours eu des gens qui, le jugeant sur ses antécédents de famille, sur ses liaisons et ses airs republicains, ont eu la naïveté de croire qu'il était du moins un républicain modéré de la veille.

Mais son mutisme parlementaire depuis qu'il n'est plus au pouvoir (sauf de rares exceptions où il défendait sa propre cause), sa conduite politique à l'Assemblée nationale depuis deux jours, l'esprit dangereux de *son pâle amendement*, qui, malheureusement a été adopté par l'Assemblée, doivent détromper tout le monde et ouvrir les yeux aux plus crédules optimistes.

Ne vouloir pas franchement, en ce moment *de crise*, une guerre contre la coalition, c'est manquer aux vrais principes républicains, c'est saper la base de l'existence de la République : la solidarité et la fraternité des Peuples.

Comment? dans ce moment suprême dont dépend le sort de la liberté de l'Europe, l'honneur et l'existence de la République française; en ce moment critique, disons-nous, le général Cavaignac ose assumer la grave responsabilité de neutraliser l'amendement énergique d'un bon patriote, d'un vrai républicain, le citoyen Joly?

Il ne veut même pas sacrifier son amour-propre en se ralliant au sous-amendement du représentant Bastide? Il se contente d'*appeler une sérieuse attention de la part du gouvernement sur les événements et les mouvements des troupes qui ont lieu en ce moment en Europe !*

Il va jusqu'à ne pas oser citer franchement le nom du chef de la coalition européenne, ni attaquer de front les desseins dangereux pour la France, qui sont contenus dans le manifeste de l'autocrate russe!!!

Que veut dire *avoir une attention sérieuse sur les événements*? Tous les gouvernements, depuis le 24 *février*, ont *constamment fixé* une *sérieuse attention* sur les événements extérieurs dans le but *unique* de louvoyer, de temporiser et d'assister *l'arme au bras* à l'enterrement de plusieurs généreux efforts des Peuples qui ont eu le courage de vouloir devenir libres !

Tout cela prouve que le général *Cavaignac* veut absolument devenir un maréchal de *la paix*; lui brave soldat, fils et frère des vrais républicains ; ou au moins il veut devenir *homme possible* dans une prochaine combinaison ministérielle, qui aura pour but la paix à tout prix.

NOUVELLES DIVERSES.

On lit dans le *Moniteur :*

« Le gouvernement a reçu par dépêche télégraphique l'avis que des troubles ont éclaté à Montpellier. Les élections paraissent avoir été le prétexte de ces agitations. L'hôtel de la préfecture a été menacé, et l'autorité a dû procéder à de nombreuses arrestations.

» A Cette, il y a eu quelques désordres bientôt réprimés.

» Dans la nuit du 19, le procureur de la République, à Lodève, a été tué d'un coup de pistolet.

» Ces indications sont les seules qui soient jusqu'ici parvenues au gouvernement. »

— Les deux commissions nommées par M. de Falloux pour préparer une loi sur l'enseignement primaire et une loi sur l'enseignement secondaire ont terminé leur travail. Après la discussion générale, qui a duré environ un mois, deux sous-commissions ont été nommées.

Ces sous-commissions ont élaboré, chacune séparément, un projet de loi. La sous commission de l'enseignement primaire a nommé pour rapporteur M. Michel; la sous-commission de l'enseignement secondaire a nommé M. Fresneau. Sur les deux rapports, la commission générale a discuté les deux projets préparatoires qui lui étaient soumis. Les principes en ont été adoptés à la presque unanimité. Cette seconde discussion épuisée, la commission a choisi un rapporteur général, M. de Corcelles, dont le rapport sera inséré au *Moniteur*.

— Si le bruit qui courait aujourd'hui au Palais-National était vrai, nous serions à la veille d'assister à un procès extrêmement intéressant. Des journaux ont assuré hier que des ouvriers sans ouvrage auraient été embauchés pour une ovation au président de la République à la grande revue du Champ de-Mars. M. Baroche a formellement annoncé, dit-on, la résolution d'intenter des poursuites contre les gérants de ces journaux, et ceux-ci ne cachent pas que rien ne leur ferait plus de plaisir qu'une occasion solennelle de déduire les preuves dont ils se prétendent pourvus.

—On annonce que le fameux comité de la rue de Poitiers a commencé sa liquidation; les souscripteurs ont pu se convaincre du peu d'effet de leur élixir royaliste ; la France veut décidément rester *empoisonnée*.

— On a remarqué que le fauteuil de la présidence de l'Assemblée nationale avait été funeste à tous ceux qui l'ont occupé. En effet, M. Audry de Puyraveau, président d'âge, et MM. Buchez, Senard, Marie et Armand Marrast, qui ont présidé successivement, ont succombé dans la lutte électorale : aucun d'eux n'a été nommé.

— Plusieurs citoyens se préoccupent de la façon dont l'Assemblée actuelle doit céder la place à l'Assemblée législative. On fait à cet égard des suppositions qui sont dénuées de fondement. L'Assemblée actuelle n'a pas de pouvoirs à transmettre ; le mandat dont elle est investie expire le 27 mai à minuit ; à la même heure, le mandat de l'Assemblée législative commence. L'Assemblée constituante siégera donc, comme d'habitude, le samedi 26, et se séparera, comme d'habitude aussi, à six heures, avec cette différence qu'elle ne fixera pas d'ordre du jour. Le dimanche 27, pas de séance, et le lundi 28 l'Assemblée législative se réunira en vertu de son mandat.

— M. de Panat a été nommé président et M. Payer secrétaire de la commission chargée de recevoir et d'opérer le compte de l'emploi des crédits affectés aux dépenses de police secrète pendant la gestion de M. Léon Faucher en qualité de ministre de l'intérieur.

— Trois membres de la nouvelle Assemblée législative viennent de mourir : M. Lacave-Laplagne, élu dans le Gers; M. Loiset, élu dans le Nord, et M. Roger (du Loiret .

—L'Assemblée a encore à voter le réglement définitif de son budget particulier pendant les derniers huit mois de l'année 1848. Le rapporteur, M. Etienne, évalue le total des dépenses pendant ces huit mois à la omme de 5 millions 978,526 fr., sur laquelle l'indemnité du président et des représentants figure pour 5 millions 158,649 fr. Dix-neuf représentants ont été tués dans les fatales journées de juin ou sont morts depuis l'ouverture de l'Assemblée nationale. Ce sont MM. d'Aragon, Ballot, Bellencontre, Besnard, Brunel, Blin de Bourdon, Charbonnel, Culmann, d'Argenteuil, Delespaul, Dornès, Drault, Dumas, Durand (du Calvados), général Duvivier, Fayet, général Négrier, Roger (du Loiret) et Tranchand (de l'Isère).

— Un grand nombre de nouveaux représentants nommés dans les dernières élections sont arrivés à Paris, et se sont présentés au secrétariat de l'Assemblée pour retirer leurs cartes de représentants. Plusieurs d'entre eux ont fait déjà le choix de leurs places sur les bancs de l'Assemblée, et l'on voit à côté des noms inscrits des membres de l'Assemblée actuelle ceux de leurs successeurs.

— On écrit de Grenoble, le 18 mai :

« Les troupes de la division de l'armée des Alpes ont commencé ce matin un mouvement de concentration sur Lyon. Le 7e et le 22e partent aujourd'hui même. »

(*Union dauphinoise.*)

— Certains journaux s'évertuent à contester l'immense victoire des socialistes; d'autres, acceptant la défaite en braves, constatent, à quelques chiffres près, le nombre des représentants démocrates. Voici une de leurs statistiques les plus exactes.

	Représentants.
38 départements ont donné des candidats qui appartiennent tous à l'opinion modérée et donnent	347
15 départements ont nommé des candidats appartenant tous à l'opposition socialiste, et donnent	116
30 départements ont nommé des candidats qui appartiennent tous aux deux opinions, et donnent pour l'opinion modérée	164
Pour l'opposition socialiste	101
3 départements ne sont pas encore connus, et donneront	11
Plus les colonies et l Algérie	11
86	750

— Quelques journaux ont annoncé que le frère de M. Brives, représentant de l'Hérault avait été arrêté à l'occasion des troubles survenus dans ce département. Si nous sommes bien renseignés cette arrestation est le résultat d'une erreur. Loin d'avoir concouru au soulèvement dont Montpellier a été le théâtre, le frère de l'honorable montagnard a au contraire déployé les plus énergiques efforts pour le comprimer ou le réduire aux plus minimes proportions.

La lettre dans laquelle nous puisons nos renseignements attribue la mort du magistrat (procureur de la République ou sous-préfet de Lodève) à un coup de pierre, et non à une arme à feu.

Nous y lisons aussi, dans le récit des manœuvres qu'on a employées pour assurer l'élection de M. Benoît Fould, frère de l'illustre Israélite de Paris, que dans un grand nombre de localités les curés exhortaient, en chaire et au confessional, les femmes à user de toute leur influence sur leurs maris pour les déterminer à ce choix.

— On nous écrit de Charlieu, le 14 mai :

« Dimanche dernier, nous avons célébré par un banquet l'anniversaire de la proclamation de la République. Cette fête, qui réunissait 300 convives, s'est passée dans l'ordre le plus parfait; les toasts les plus vifs et les plus chaleureux ont été portés à la république, à la montagne, au citoyen Ledru-Rollin. De nombreux citoyens des environs sont venus honorer de leur présence cette réunion de famille, dont les résultats seront très fructueux pour le vote du 13 mai. Les neuf candidats choisis ont été acclamés dans ce banquet patriotique, où la visite de nos frères de Saint-Etienne, de Roanne et de Mansigny laissera de durables et fraternels souvenirs. »

— L'infâme guet-apens des royalistes de Moulins contre Ledru-Rollin a porté ses fruits dans le lycée de cette ville. Une dizaine d'élèves, mis à l'index comme *républicains* par une quarantaine de leurs condisciples, ont été assaillis dans la cour de récréation par ces derniers. On assure que des blessures graves ont résulté de ce conflit. Rendons justice au censeur, qui a fait les plus louables efforts pour arrêter la lutte, et sans l'intervention duquel on aurait des suites bien plus graves à déplorer.

— M. Bernard était cité à comparaître aujourd'hui devant la cour d'assises de la Seine, sous prévention de plusieurs délits résultant d'un discours prononcé dans le club Valentino : 1° Excitation à la guerre civile; 2° attaque contre le gouvernement; 3° provocation à l'assassinat non suivie d'effet, etc., etc. M. Bernard n'a pas comparu. La cour a statué par défaut; déclaré coupable des délits qui lui étaient reprochés, M. Berhard a été condamné à deux ans de prison et 3,000 fr. d'amende : la peine d'emprisonnement se confondra avec les précédentes condamnations.

— Aujourd'hui mercredi, grand jour que la mode a pris sous son patronage, magnifique concert au Château des-Fleurs. Parmi les principaux artistes qui concourront au succès de la soirée, on entendra MM. Mayer, Junca, Gozora, Lebrun et Lionnet ; et Mme Bonvoust, qui obtient un véritable triomphe. Illuminations splendides en fleurs transparentes, de Bied, et brillant feu d'artifice. — Prix d'entrée, 2 francs.

— A l'Odéon, ce soir, la 8e représentation des *Bourgeois des métiers*. C'est un des plus beaux succès de la saison et qui fera époque au théâtre.

— Jeudi, au Château-Rouge, grande fête avec feu d'artifice, illumination, etc.

On trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* les cartes du théâtre de la guerre en Italie et en Hongrie.

Prix des deux cartes : 40 centimes en noir et 50 centimes coloriées.

MÉDAILLE POPULAIRE, représentant d'un côté le général BEM, de l'autre le général DEMBINSKI, se trouve aux bureaux de la *Tribune des Peuples* au prix de 10 cent.

Bourse de Paris du 23 mai.

VALEURS FRANÇAISES.

AU COMPTANT.	1er cours.	Plus haut.	Plus bas.	Dernier cours.	Clôture précéd
5 0/0 j. du 22 mars.	79 75	81 »	78 50	80 25	79 50
4 1/2 0/0 j. du 22 mars.	» »	» »	» »	» »	» »
4 0/0 j. du 22 mars.	64 50	» »	» »	62 50	62 50
3 0/0 j. du 22 déc.	49 75	51 »	49 »	50 50	52 »
Action de la Banque.	2060 »	2100 »	1800 »	2050 »	2100 »
Obligations de la Ville	1040 »	1040 »	1025 »	1025 »	1050 »
4 canaux avec prime.	» »	» »	» »	» »	» »
4 can., Act. de jouis...	» »	» »	» »	» »	60 »
Bourgogne, j. d'avril.	800 »	» »	» »	800 »	875 »
Bourgogne, Act. de j.	» »	» »	» »	» »	» »
Caisse hypothécaire..	» »	» »	» »	» »	130 »
Mine de la Grand'-Combe.	» »	» »	» »	» »	» »
Zinc Vieille-Montagne	2500 »	» »	» »	2500 »	2750 »

VALEURS ÉTRANGÈRES.

Récép. de Rothschild....	82 50	Belgique, Emp. 1840..	85 »
Emprunt romain.........	70	Belgique, Empr. 1842.	82 1/2
Emprunt d'Haïti.........	» »	Belgique, Trois 0/0......	» »
Espagne, dette active...	» »	Belgique, Banque (1835)	» »
Dette diff. sans intérêt..	» »	Deux 1/2 hollandais....	» »
Dette passive..............	» »	Empr. portugais 5 0/0..	» »
Trois 3 0/0 1841...........	» »	Emprunt du Piémont..	» »
Dr Dette intérieure.......	» »	Lots d'Autriche..........	» »

CHEMINS DE FER.		1er cours.	Dernier cours.	Clôture précédente
COMPTANT.	Saint-Germain,	» »	» »	420 »
	Versaille, R. D.	175 »	180 »	200 »
	Versailles, R. G.	155 »	155 »	157 50
	Paris à Orléans,	700 »	700 »	750 »
	Paris à Rouen,	460 »	475 »	420 »
	Rouen au Havre,	» »	» »	205 »
	Avignon à Marseille,	» »	» »	200 »
	Strasbourg à Bâle,	92 50	93 75	97 50
	Du Centre,	» »	» »	330 »
	Amiens à Boulogne,	» »	» »	» »
	Orléans à Bordeaux,	385 »	385 »	395 »
	Du Nord,	305 »	412 50	400 »
	Paris à Strasbourg,	345 »	346 25	357 50

LE RÉDACTEUR-GÉRANT,
EUGENE CARPENTIER.

Imprimerie de NAPOLÉON CHAIX et Co.